



Assemblée générale

Distr. générale
26 février 2017
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 150 de l'ordre du jour

Financement de la Force intérimaire

de sécurité des Nations Unies pour Abyei

Budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Force	6
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	12
D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays	13
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	13
II. Ressources financières	42
A. Vue d'ensemble	42
B. Contributions non budgétisées	43
C. Gains d'efficience	43
D. Taux de vacance	43
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	44
F. Formation	45
G. Services de détection des mines et de déminage	46
H. Projets à effet rapide	47



III.	Analyse des variations	47
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	51
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 70/269, ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	52
A.	Assemblée générale	52
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	58
Annexes		
I.	Définitions	62
II.	Organigrammes	
A.	Services organiques	64
B.	Composante appui	65
Carte	66

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (exercice 2017/18), dont le montant s'élève à 278 012 700 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 225 observateurs militaires, 5 101 militaires, 50 membres de la Police des Nations Unies, 165 agents recrutés sur le plan international, 89 agents recrutés sur le plan national et 33 Volontaires des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2017/18 et l'objectif de la Force est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière et composante appui). Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses 2015/16 ^a	Montant alloué 2016/17	Dépenses prévues 2017/18	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	135 849,6	141 110,9	150 688,7	9 577,8	6,8
Personnel civil	30 048,8	32 178,1	31 715,7	(462,4)	(1,4)
Dépenses opérationnelles	99 727,3	95 335,6	95 608,3	272,7	0,3
Montant brut	265 625,7	268 624,6	278 012,7	9 388,1	3,5
Recettes provenant des contributions du personnel	2 203,8	2 295,0	2 473,3	178,3	7,8
Montant net	263 421,9	266 329,6	275 539,4	9 209,8	3,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	265 625,7	268 624,6	278 012,7	9 388,1	3,5

^a Comprend les ressources liées à quatre postes en moyenne (4 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et les dépenses opérationnelles afférentes au Centre de services régional d'Entebbe, qui ont été prises en considération dans le budget approuvé de l'exercice 2015/16.

Ressources humaines^a

	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Contingents</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Emplois de temporaire^c</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
Direction exécutive et administration								
Effectif approuvé 2016/17	–	–	–	13	1	–	–	14
Effectif proposé 2017/18	–	–	–	13	1	–	–	14
Composantes								
Sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière								
Effectif approuvé 2016/17	225	5 101	50	32	17	–	–	5 425
Effectif proposé 2017/18	225	5 101	50	32	17	–	–	5 425
Appui								
Effectif approuvé 2016/17	–	–	–	112	71	7	32	222
Effectif proposé 2017/18	–	–	–	120	71	–	33	224
Total								
Effectif approuvé 2016/17	225	5 101	50	157	89	7	32	5 661
Effectif proposé 2017/18	225	5 101	50	165	89	–	33	5 663
Variation nette	–	–	–	8	–	(7)	1	2

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) par sa résolution 1990 (2011) et l'a récemment prorogé jusqu'au 15 mai 2017 par sa résolution 2318 (2016).

2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de faciliter la mise en œuvre de l'Accord conclu le 20 juin 2011 entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei permettant le retour des personnes déplacées, en assurant la protection des civils, en favorisant l'administration pacifique de la zone et en aidant le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à créer une zone frontalière démilitarisée et sécurisée.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière et composante appui), dont chacune découle du mandat de la Force.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2016/17 est analysée dans les paragraphes consacrés aux différentes composantes.

5. Dans le prolongement de la signature de l'Accord du 20 juin 2011, les parties ont signé l'Accord du 29 juin 2011 sur la sécurité des frontières et le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité et l'Accord du 30 juillet 2011 concernant la Mission d'appui à la surveillance de la frontière. Ces accords prévoyaient l'établissement d'une zone frontalière démilitarisée et sécurisée s'étendant sur 10 kilomètres de chaque côté de la frontière du 1^{er} janvier 1956, en attendant le règlement de la question du statut des zones contestées et la démarcation définitive de la frontière. Ils prévoyaient également que la surveillance de la zone frontalière serait assurée par le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, composé de représentants des deux parties et de l'Organisation des Nations Unies.

6. Dans sa résolution 2024 (2011), le Conseil de sécurité a confié à la FISNUA des tâches supplémentaires à l'appui du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et élargi la zone d'opérations à la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Les nouvelles activités portaient notamment sur les aspects suivants : a) aider les parties à honorer, dans la zone frontalière, les engagements qu'elles avaient pris en matière de sécurité; b) appuyer les activités opérationnelles du Mécanisme, notamment en apportant une aide et des conseils pour la planification et la coordination; c) faciliter la liaison entre les parties et concourir à instaurer la confiance mutuelle.

7. Le 29 mai 2013, par sa résolution 2104 (2013), le Conseil de sécurité a porté à 5 326 hommes les effectifs autorisés de la FISNUA et décidé que l'appui opérationnel fourni au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière serait étendu au Comité spécial, organe mixte établi par les Gouvernements soudanais et sud-soudanais le 8 mars 2013 et chargé d'enquêter sur les violations et les plaintes liées à la mise en œuvre des accords conclus entre les deux pays concernant la sécurité et les frontières et d'y donner suite.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Force

8. La FISNUA est dirigée par un chef de mission ayant rang de sous-secrétaire général, secondé par un commandant de la Force, un commandant adjoint de la Force, un chef de cabinet, un chef de l'appui à la mission, un conseiller principal pour les questions de police et un observateur principal aux frontières. Outre son quartier général, établi dans la ville d'Abyei, la Force compte 13 bases opérationnelles de compagnie (Farouk, Diffra, Goli, Todach, Dokura, Highway, Dungop, Tejalei, Banton, Marial Achak, Athony et Agok) et 7 bases opérationnelles temporaires dans la zone d'Abyei, une base de soutien logistique à Kadougli et deux sites du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière (outre le quartier général, le poste de commandement de secteur à Kadougli et le poste de commandement de secteur à Gok Machar). Trois bataillons d'infanterie sont déployés dans les secteurs nord, centre et sud, appuyés par les unités de soutien correspondantes, notamment une escadrille, une unité autonome multirôle de soutien logistique, un centre médical de niveau II, une compagnie du génie et une équipe de déminage. Une force d'intervention rapide de la taille d'une compagnie a été mise sur pied dans la ville d'Abyei pour apporter une certaine souplesse et servir de force de réserve. Le Service de la lutte antimines de l'ONU fournit les moyens nécessaires à la localisation et à l'enlèvement des mines et des restes explosifs de guerre dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et dans la région d'Abyei, afin de garantir la liberté de circulation du personnel du Mécanisme conjoint et de concourir aux opérations de contrôle, de stockage et d'élimination des armes et munitions.

9. Organe central de gestion de la Force, le quartier général est aussi le principal interlocuteur des organes mixtes prévus par l'Accord du 20 juin 2011, notamment le Comité mixte de contrôle d'Abyei, et des acteurs locaux concernés. Depuis le meurtre du Chef suprême des Ngok Dinka et d'un Casque bleu le 4 mai 2013, le Comité de contrôle ne s'est réuni qu'une seule fois, en mars 2015, et n'a pas pu faciliter l'organisation d'une réunion des chefs traditionnels pour faire avancer l'application de l'Accord. Le Conseil de paix et de sécurité doit encore examiner le rapport concernant l'enquête sur l'assassinat du Chef suprême en mai 2013, étape qui permettrait aux Gouvernements soudanais et sud-soudanais de réaffirmer leur attachement à la mise en œuvre des accords relatifs à la gestion commune d'Abyei. Toutefois, grâce aux échanges que la FISNUA entretient avec Khartoum et Djouba, les deux Gouvernements montrent progressivement un regain d'intérêt pour les travaux du Comité de contrôle et les questions connexes. À cet égard, une délégation sud-soudanaise du Comité de contrôle, menée par le Coprésident, a effectué une visite de trois jours, du 30 août au 1^{er} septembre 2016, dans la ville d'Abyei et au quartier général de la FISNUA, afin de s'informer sur l'évolution de la sécurité dans la zone, l'état d'avancement du programme de retour des personnes

déplacées, les retombées économiques, sociales et politiques de l'ouverture du marché d'Ameit et la situation humanitaire dans la zone. On espère que la visite du Comité de contrôle à Abyei encouragera et favorisera une participation constructive de la part de Djouba sur les questions majeures intéressant toutes les parties, et donnera l'élan nécessaire pour que le Comité se réunisse prochainement.

10. Avec le quartier général de la Force installé dans la ville d'Abyei, les 13 bases opérationnelles de compagnie permanentes, qui assurent au moins deux patrouilles indépendantes, couvrent simultanément la zone. L'emplacement des bases a été choisi de sorte qu'elles répondent aux besoins militaires essentiels en matière de surveillance et de vérification. Pour faciliter le retour des déplacés et la circulation des nomades et de leur bétail, la mission mettra en place jusqu'à 10 bases et postes de contrôle, dont 7 bases temporaires et 3 postes de contrôle, permanents ou non, afin de créer une zone de désengagement entre les communautés en conflit. Le personnel civil opérationnel de la FISNUA continuera également de faciliter la migration organisée et ordonnée des nomades et le retour des personnes déplacées à Abyei en concourant aux initiatives d'atténuation des conflits, de dialogue communautaire et de coexistence pacifique entre les Ngok Dinka et les Misseriya.

11. Les activités de la FISNUA pendant l'exercice 2017/18 seront guidées par les hypothèses ci-après.

12. Sous réserve des progrès accomplis dans la création du Service de police d'Abyei, la composante police de la Force, dont les membres sont mis à sa disposition par divers pays, participera à la vérification des qualifications des candidats policiers, à la sélection et au recrutement des agents, à la mise au point du dispositif de maintien de l'ordre public et au renforcement des capacités du Service de police en assurant des services de formation et un appui opérationnel à Abyei, Diffra et Agok, ainsi que dans d'autres localités placées sous la responsabilité du Service.

13. L'effectif autorisé de la composante police, qui comprend 50 policiers hors unités constituées, devrait être entièrement déployé une fois que les Gouvernements soudanais et sud-soudanais auront approuvé la création du Service de police d'Abyei. Au cours de l'exercice 2017/18, sous réserve de la création du Service de police, environ 25 policiers hors unités constituées, placés sous l'autorité du conseiller principal pour les questions de police (P-5), seront déployés et resteront sur le terrain pour continuer d'appuyer les mécanismes locaux de prévention et de réduction de la criminalité, notamment en dispensant une formation aux comités de protection de la population, qui ne sont pas armés et qui contribuent à assurer la sécurité de la population. Conformément à la résolution 2205 (2015) du Conseil de sécurité, la FISNUA continuera de renforcer les capacités des comités de protection de la population afin de faciliter la gestion des mécanismes de maintien de l'ordre. Les comités continueront également de fournir un appui technique et analytique au Chef de la mission et aux membres de la composante militaire de la FISNUA sur des questions relatives au maintien de l'ordre et à la protection des civils.

14. Au cours de l'exercice 2017/18, le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière restera en place et des équipes mixtes composées d'observateurs des Nations Unies et de représentants soudanais et sud-soudanais poursuivront les patrouilles de surveillance et de vérification dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Le Mécanisme continuera d'effectuer des patrouilles aériennes pour vérifier le retrait de tous les éléments armés (Forces

armées soudanaises, Armée populaire de libération du Soudan et autres forces armées ou de police). À ce jour, les patrouilles terrestres n'ont pas commencé, en raison des restrictions à la liberté de circulation imposées par les autorités des deux pays. La FISNUA, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) ont constitué quatre groupes de travail pour faciliter la coordination et la collaboration intermissions dans les domaines de la sécurité, de la logistique et des communications au sein du Mécanisme. Ces groupes sont convenus de leur mandat respectif et la mise au point de leurs stratégies opérationnelles devrait s'achever prochainement.

15. La participation des observateurs sud-soudanais aux opérations du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière a officiellement repris le 16 juin 2014, après avoir été suspendue par le Gouvernement du 22 novembre 2013 au 27 mai 2014 en raison d'inquiétudes concernant le rapprochement entre les coordonnées géographiques de la ligne médiane et le tracé des couloirs frontaliers proposés dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Une réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité au niveau ministériel a eu lieu à la mi-octobre 2015. À l'issue de la réunion, les parties ont donné leur assentiment à la carte de la zone frontalière présentée par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine en novembre 2011 et ont accepté de faire de la ligne médiane la ligne de séparation entre les forces armées. Le 5 juin 2016, le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité a tenu une réunion ordinaire à Khartoum, au cours de laquelle les représentants soudanais et sud-soudanais sont convenus de terminer dans les 21 jours le redéploiement des forces cantonnées dans la zone frontière; de redonner immédiatement son entière capacité opérationnelle au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière; de rendre les secteurs du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à Bouram et Malakal opérationnels dans les trois mois; de mettre en place, avec l'aide de la FISNUA, des bases d'opérations dans les secteurs 1 et 2 (Gok Machar et Kadougli); de réactiver immédiatement le Comité spécial de la zone des 14 miles; de demander au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine d'élaborer une version à plus grande échelle de la carte de la zone frontalière établie par l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies; et d'inviter l'équipe technique du Programme frontière de l'Union africaine à définir le tracé de la ligne médiane temporaire. Le 21 août 2016, les Ministres de la défense du Soudan et du Soudan du Sud se sont réunis à Khartoum, en marge de la visite au Soudan du Premier Vice-Président du Soudan du Sud, et ont abordé à cette occasion des questions de sécurité restées en suspens à l'issue de la précédente réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité du 5 juin 2016.

16. Depuis octobre 2014, il n'y a eu aucune mission de vérification aérienne au-dessus de la partie ouest de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, car les dirigeants locaux de l'Armée populaire de libération du Soudan refusent que la FISNUA procède à de telles opérations et déploie des effectifs supplémentaires à Gok Machar.

17. Compte tenu des progrès dont il est question plus haut, la Force continuera de dialoguer à un niveau élevé avec l'ensemble des parties concernant l'application des dispositions de l'Accord du 20 juin 2011, en particulier la nécessité pour le Comité mixte de contrôle d'Abyei et le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et

la sécurité de reprendre leurs réunions, et appuiera la mise en place d'institutions conjointes. Les négociations menées par la Force ont ouvert de nouvelles possibilités pour sortir de l'impasse politique et suscité un regain d'intérêt de la part de Djouba et de Khartoum. La FISNUA coopérera activement avec l'Union africaine à cet égard.

18. La Force continuera de favoriser la médiation et le dialogue intercommunautaire de façon à apaiser les tensions entre les Misseriya et les Ngok Dinka. Elle a facilité l'organisation de plusieurs réunions en ce sens à Todach, qui se sont avérées très constructives. Grâce à ces réunions, la migration des nomades s'est déroulée de manière très pacifique, comme le montre le partage des pâturages et de l'eau au-delà du fleuve Kiir, et la restitution du bétail volé par les deux communautés. Lorsque l'une ou l'autre communauté n'a pas pu restituer le bétail volé, un dédommagement a été versé.

19. Il est supposé que les conditions de sécurité dans la zone d'Abyei resteront globalement stables encore qu'imprévisibles du fait d'un risque de débordement des conflits qui ravagent le Soudan du Sud et les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu au Soudan et d'éventuelles incursions de groupes illégaux et de forces supplétives, ainsi que du fait de menaces non militaires contre la sécurité, notamment celles tenant à des activités criminelles et à la présence d'éléments armés parmi les diverses communautés. Par la mise en œuvre de sa stratégie de prévention et d'atténuation des conflits, la FISNUA s'efforcera d'empêcher tout affrontement intercommunautaire, notamment pendant la migration saisonnière des nomades misseriya et pendant le retour progressif des Ngok Dinka déplacés à l'intérieur du pays.

20. Les conflits au Soudan et au Soudan du Sud continueront d'avoir des répercussions sur la sécurité dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et de retarder l'achèvement de la mise en place du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. S'étant entendus sur le tracé de la ligne médiane de la zone frontalière figurant sur la carte présentée par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine en novembre 2011, les Gouvernements soudanais et sud-soudanais pourraient redoubler d'efforts pour en déterminer définitivement le tracé sur le terrain. Le Mécanisme continuera d'assurer des patrouilles aériennes afin de suivre et de vérifier les allégations de mouvements et d'incidents transfrontaliers et mènera des enquêtes à ce sujet.

21. Bien que la FISNUA ait déclaré qu'il n'y avait plus ni mines terrestres ni restes explosifs de guerre dans de nombreux endroits, il n'en demeure pas moins qu'il reste des explosifs dans la zone d'Abyei comme dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée.

22. Sur la base des hypothèses exposées plus haut, la FISNUA s'est fixé les priorités stratégiques suivantes pour l'exercice 2017/18 : a) préserver et renforcer la paix et la stabilité dans la zone d'Abyei, notamment en assurant la protection des civils; b) mener des activités de consolidation de la paix, notamment en aidant les parties à planifier et à organiser des réunions et des consultations entre les chefs traditionnels et en soutenant les initiatives de réconciliation au niveau local; c) faire en sorte que la migration des nomades et le retour des personnes déplacées se déroulent dans le calme et de manière organisée; d) aider les parties à créer les institutions prévues par l'Accord du 20 juin 2011 et les autres mécanismes pertinents dont elles sont convenues et à les rendre opérationnelles; e) appuyer la

mise en place effective du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière; f) faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire dans les meilleurs délais et dans de bonnes conditions de sécurité; g) renforcer les partenariats avec divers acteurs clefs.

23. La Force continuera de s'employer à préserver et à renforcer la paix et la stabilité dans la zone d'Abyei et s'attachera à formuler et à mettre en œuvre une stratégie globale de prévention et d'atténuation des conflits, assortie de délais, l'idée étant que plus aucun conflit ne se produise. À cet égard, elle continuera :

a) De maintenir une solide présence militaire, notamment le long des frontières de la zone d'Abyei, afin de décourager d'éventuelles menaces extérieures grâce à des systèmes d'alerte rapide;

b) De renforcer les capacités de prévention au moyen d'initiatives d'alerte rapide, en protégeant les couloirs d'accès aux points d'eau et aux pâturages utilisés par les nomades;

c) De reconfigurer ses bases opérationnelles de compagnie et ses bases opérationnelles temporaires de manière à pouvoir intervenir rapidement en cas de nouvelles menaces intérieures ou extérieures;

d) D'aider les parties à promouvoir le dialogue intercommunautaire et à réactiver les mécanismes de règlement des conflits intercommunautaires aux fins de la réconciliation et de la coexistence pacifique des Ngok Dinka et des Misseriya;

e) D'organiser des comités mixtes de sécurité dans le cadre desquels les chefs communautaires seront associés aux activités de maintien de la sécurité dans la zone d'Abyei;

f) De surveiller la zone d'Abyei, notamment les points chauds, et d'effectuer des opérations aériennes au-dessus des zones impossibles à surveiller au sol.

24. En outre, la FISNUA continuera de soutenir les opérations de surveillance et de vérification de la frontière du Mécanisme conjoint, de façon à améliorer les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud et à instaurer un climat de confiance entre les deux pays. Elle aidera également les parties à s'entendre sur le terrain sur l'emplacement exact de la ligne médiane de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée dans les couloirs frontaliers et, à cet égard, elle espère que les parties seront véritablement déterminées à appliquer les accords relatifs aux frontières. Tant que des progrès n'auront pas été accomplis, les moyens déployés n'iront pas au-delà de la capacité opérationnelle initiale, conformément à l'évaluation du Mécanisme conjoint de mai 2015.

25. Au niveau national, la Force veillera à ce que les Gouvernements soudanais et sud-soudanais continuent de coopérer avec elle, de même que leurs interlocuteurs, notamment les responsables politiques, les chefs communautaires, l'Union africaine (en particulier le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine), le Gouvernement éthiopien et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'objectif étant de faciliter la mise en commun des informations et des évaluations et de surmonter les nouvelles difficultés.

26. Conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, les opérations de lutte antimines au cours de l'exercice 2017/18 se poursuivront afin de réduire la menace que représentent les mines et restes explosifs de guerre dans la zone d'Abyei et la

zone frontalière démilitarisée et sécurisée, et ainsi permettre la libre circulation du personnel de la FISNUA, le retour des civils déplacés dans leur communauté, la migration pacifique des nomades et l'acheminement de l'aide humanitaire. La Force continuera de veiller à la liberté de circulation et à la sécurité du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, en déminant les bases opérationnelles, les routes d'accès et les voies empruntées par les patrouilles, les aires de poser d'hélicoptère et les points de franchissement de la frontière. Des équipes d'appui aux patrouilles, équipées de véhicules à l'épreuve des mines, du personnel et différentes séances de formation, seront mis en place en vue de l'organisation des patrouilles terrestres du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Un appui technique sera fourni à la FISNUA pour l'aider à s'acquitter de son mandat consistant à confisquer les armes et à veiller à ce que leur destruction se fasse conformément aux normes internationales sur le contrôle des armes légères. Plusieurs programmes de sensibilisation au danger des mines seront organisés afin d'améliorer les connaissances du personnel de la Force, de la population, des personnes qui reviennent chez elles et des nomades sur le danger que représentent les mines et les restes explosifs de guerre. Enfin, on collectera des données sur la lutte antimines afin de coordonner toutes les activités antimines dans la zone d'Abyei et la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, et de vérifier qu'elles sont conformes aux procédures établies.

27. Au cours de l'exercice 2017/18, la Force prévoit de poursuivre la deuxième étape de l'agrandissement et de l'amélioration du Camp d'Abyei. Cela comprend la construction: a) d'une zone de recyclage des déchets solides (300 000 dollars); b) d'un point de livraison pour l'entrepôt central de la Force (960 000 dollars); c) de systèmes d'irrigation (340 000 dollars); d) de bassins de récupération des eaux usées traitées et de l'eau de pluie (1,2 million de dollars). Au Camp d'Abyei, la Force prévoit également le dallage de canaux d'évacuation des eaux (1,7 million de dollars); diverses améliorations, dont la construction de bordures et de chemins le long des routes allant des bureaux aux logements (952 000 dollars); la plantation de gazon et d'arbres dans les zones récréatives (190 000 dollars); et la construction de cinq abris anti-mortier d'une capacité de 100 personnes chacun (500 000 dollars).

28. La Force propose de reconstruire les principaux axes de ravitaillement allant du quartier général d'Abyei à Banton, Athony et Agok, notamment en posant des buses pour faciliter le franchissement des cours d'eau, pour un coût estimé à 3,6 millions de dollars, ce qui lui permettrait de moins dépendre des moyens aériens et de recourir au transport terrestre tout au long de l'année. Il est également tenu compte dans le projet de budget des frais d'entretien des principaux axes de ravitaillement.

29. La Force entend poursuivre ses efforts pour atténuer son impact sur l'environnement, notamment en installant ou en remplaçant des unités de traitement des eaux usées. Les eaux usées traitées serviront à réparer les routes, à contrôler la poussière et à irriguer les arbres et autres espaces verts aménagés. L'excédent sera déversé à l'extérieur du périmètre au moyen de tuyaux perforés et la population locale pourra l'utiliser pour ses besoins agricoles. À ce jour, la Force a planté plus de 500 arbres et prévoit d'en planter plus de 6 000 dans ses camps d'ici à juin 2018. Elle a également prévu de construire, dans l'ensemble de ses camps, des structures de rétention autour des groupes électrogènes pour limiter les déversements et les fuites de carburant ou de fuel, pour un coût estimé à 345 000 dollars.

30. Les prévisions budgétaires pour l'exercice 2017/18 au titre du personnel civil comprennent la restructuration de la composante appui, conformément à la stratégie globale d'appui aux missions et aux besoins opérationnels de la Force. Il est tenu compte de la création du Groupe de l'environnement, qui sera chargé de la coordination, du suivi et du contrôle de la mise en œuvre de la politique environnementale applicable aux missions des Nations Unies relevant du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions. Le Groupe serait dirigé par un spécialiste des questions d'environnement (P-4) et comprendrait un poste de responsable des programmes (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international).

31. La Force propose également de transformer sept emplois de temporaire de la Section du génie en postes faisant l'objet d'un recrutement international (un poste P-3 et 6 postes d'agent du Service mobile). Cela aiderait la Force à disposer de manière continue et dans les meilleurs délais d'un appui technique essentiel pour ce qui est de l'entretien et de la réparation du matériel majeur et des installations. Ce changement est aussi proposé car le dernier accord en date sur le soutien logistique autonome conclu avec un pays fournisseur de contingents ne prévoit pas la fourniture de services du génie liés à l'entretien du matériel majeur, notamment les groupes électrogènes, les installations électriques et le matériel de traitement des eaux. Par conséquent, la Force doit également fournir à ses contingents des services d'entretien portant sur le matériel majeur.

32. Concernant les contingents de la Force, le rapatriement des unités lourdes et de leur matériel n'a pas eu lieu avant le 30 juin 2016, contrairement à ce qui avait été prévu. Au cours de l'exercice 2017/18, compte tenu des conditions de sécurité régnant dans la zone d'opération de la Force, et en attendant que les pays fournisseurs de contingents soient prêts à déployer des unités de réserve légères, la FISNUA conservera ses unités lourdes (chars et artillerie).

C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

33. La Force restera en contact étroit et régulier avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud afin de synchroniser les mesures susceptibles de garantir que les parties s'acquittent de manière suivie des obligations découlant des résolutions du Conseil de sécurité et des divers accords qu'elles ont signés, et qu'elles donnent suite aux décisions de l'Union africaine. Il importera que la Force continue de coopérer étroitement avec les autres opérations des Nations Unies au Soudan et au Soudan du Sud, à savoir la MINUAD et la MINUSS. En particulier, elle collaborera régulièrement avec elles en échangeant des connaissances et des informations sur des sujets d'intérêt commun tels que les flux de déplacés et de réfugiés.

34. En collaboration avec la MINUSS, la Force continuera d'assurer le fonctionnement du site du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à Gok Machar. La MINUSS apportera, sur les plans logistique et administratif, un appui restreint aux travaux de construction du site de Gok Machar. La FISNUA continuera de collaborer avec la MINUSS et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) de façon à exploiter les moyens aériens en commun,

lorsque cela est possible. En outre, les services d'appui de la FISNUA à Entebbe recevront une aide de la MONUSCO et du Centre de services régional.

35. Le Centre de services régional continuera de fournir un appui régional à ses missions clientes dans les domaines suivants : entrée en fonctions et cessation de service, prestations et états de paie, paiement des fournisseurs, voyages, traitement des demandes de prestations (indemnités pour frais d'études et remboursement des frais de voyage en mission), services de caisse, services de formation et de conférence, transports et contrôle des mouvements et services informatiques.

D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

36. Par l'intermédiaire de sa composante civile opérationnelle et grâce à la coordination entre civils et militaires, la Force continuera de coordonner ses activités avec celles des organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents à Abyei, des organisations non gouvernementales nationales et internationales et des donateurs bilatéraux. En particulier, elle appuiera l'acheminement de l'aide humanitaire dans toute la zone d'Abyei en veillant à la sécurité et à la libre circulation du personnel concerné et en organisant des ateliers sur la médiation et le règlement pacifique des conflits faisant appel aux mécanismes traditionnels. Par ailleurs, ses composantes militaire et civile et sa composante police continueront de coordonner, avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, l'action menée pour protéger les civils conformément aux directives concernant la coordination des activités entre les intervenants humanitaires et la FISNUA adoptées en octobre 2015. En outre, la Force renforcera ses relations avec les équipes de pays des Nations Unies à Djouba et à Khartoum, notamment en participant aux réunions et en procédant à des échanges d'information. Enfin, elle s'emploiera, de concert avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, à renforcer la coordination de l'action humanitaire et de l'appui aux comités de protection de la population locale.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

37. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

38. Le Chef de la mission et ses collaborateurs directs assureront la direction exécutive et l'administration de la mission.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Bureau du Chef de la mission									
Postes approuvés 2016/17	1	–	1	1	1	4	1	–	5
Postes proposés 2017/18	1	–	1	1	1	4	1	–	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du commandant de la Force									
Postes approuvés 2016/17	–	1	–	–	1	2	–	–	2
Postes proposés 2017/18	–	1	–	–	1	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du commandant adjoint de la Force									
Postes approuvés 2016/17	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Postes proposés 2017/18	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Chef du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière									
Postes approuvés 2016/17	–	1	–	–	1	2	–	–	2
Postes proposés 2017/18	–	1	–	–	1	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section déontologie et discipline									
Postes approuvés 2016/17	–	–	2	–	–	2	–	–	2
Postes proposés 2017/18	–	–	2	–	–	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre des opérations de commandement									
Postes approuvés 2016/17	–	–	–	2	–	2	–	–	2
Postes proposés 2017/18	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	(2)	–	(2)	–	–	(2)
Centre d'opérations conjoint/Cellule d'analyse conjointe de la mission									
Postes approuvés 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2017/18	–	–	–	2	–	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	2	–	2	–	–	2

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Total									
Effectif approuvé 2016/17	1	3	3	3	3	13	1	–	14
Effectif proposé 2017/18	1	3	3	3	3	13	1	–	14
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette

Tableau 2

Changements proposés : direction exécutive et administration

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Centre d'opérations conjoint/Cellule d'analyse conjointe de la mission	Transfert		2 2 P-3	Origine : Centre des opérations de commandement
Centre des opérations de commandement	Transfert		(2) 2 P-3	Destination : Centre d'opérations conjoint
Total			–	

Centre d'opérations conjoint/Cellule d'analyse conjointe de la mission

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes (transfert de 2 postes P-3)

39. Il est proposé de créer, sur le modèle d'autres missions de maintien de la paix, un Centre d'opérations conjoint/Cellule d'analyse conjointe de la mission auquel la composante civile et la composante police participeront. Le Centre servira de pôle d'information : il surveillera en continu les activités opérationnelles et suivra les événements dans la région aux fins de l'appréciation de la situation; il validera les renseignements et diffusera rapidement les alertes ainsi que les informations d'intérêt opérationnel immédiat; il regroupera des informations et en fera état de façon intégrée. Il a également pour objectif de faciliter les communications entre le chef et les hauts responsables de la mission, le siège des États, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, le Siège de l'ONU et d'autres intervenants, selon les besoins. Le Centre devrait également contribuer à améliorer l'analyse des informations reçues, du point de vue des conditions de sécurité et de la situation politique. Sa structure sera comparable à celle retenue dans d'autres missions. La Force propose de transférer au Centre d'opérations conjoint deux postes actuellement rattachés au Centre des opérations de commandement : un poste d'administrateur chargé des rapports (P-3) et un poste de spécialiste de l'information analytique (P-3).

Centre des opérations de commandement

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (transfert de 2 postes P-3)

40. Il est proposé de supprimer le Centre des opérations de commandement et de transférer les deux postes dont il était doté au Centre d'opérations conjoint, à savoir un poste d'administrateur chargé des rapports (P-3) et un poste de spécialiste de l'information analytique (P-3).

Composante 1 : sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière

41. La Force continuera d'assurer seule la sécurité dans la zone d'Abyei, après le retrait des Forces armées soudanaises, de l'Armée populaire de libération du Soudan et des forces de police soudanaises et sud-soudanaises, à l'exception de la police soudanaise chargée de garder les champs pétrolifères de Diffra au mépris de l'Accord du 20 juin 2011 et de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité. Elle mènera des opérations mobiles et dynamiques, patrouillera de jour et de nuit et fournira des escortes sur demande pour surveiller les opérations de démilitarisation, contrer les menaces, évaluer en permanence les conditions de sécurité, restaurer la confiance et faciliter le déroulement des activités humanitaires dans des conditions de sécurité. Pendant la saison sèche, la FISNUA consacrera des ressources supplémentaires à des secteurs clefs, afin de protéger la migration saisonnière. Dans le cadre de l'application des dispositions de l'Accord du 20 juin 2011 relatives à la sécurité, elle facilitera les travaux du Comité et des équipes mixtes d'observateurs militaires.

42. Si le Soudan et le Soudan du Sud parvenaient à relancer le processus politique relatif à Abyei, la Force continuerait de les aider à mettre en œuvre l'Accord du 20 juin 2011 et tout accord qui pourrait être conclu par la suite entre les parties. Elle apporterait un appui au fonctionnement du Comité mixte de contrôle d'Abyei et à la mise en place de l'Administration de la zone d'Abyei, du Conseil de la zone d'Abyei et du Service de police d'Abyei. Dans l'intervalle, des membres du personnel civil continueront de s'employer à promouvoir le dialogue intercommunautaire, la réconciliation et les liens entre les Misseriya et les Ngok Dinka et, en étroite collaboration avec la composante militaire et la composante police des Nations Unies, ils faciliteront et appuieront les initiatives de dialogue intercommunautaire sur le plan technique. Il s'agira notamment d'intensifier les efforts visant à coordonner les activités avec celles de l'équipe de pays des Nations Unies dans la zone d'Abyei et de renforcer la communication avec les populations locales de façon à appuyer les programmes de relèvement et de résilience.

43. Si les parties mettent en place le Service de police d'Abyei, la composante police de la FISNUA participerait aux activités suivantes, conformément à son mandat de renforcement des capacités : élaboration de la structure de la police et établissement des documents de base nécessaires (concernant notamment le mandat du personnel de police), du plan stratégique, du cadre de mise en œuvre et du concept d'opérations, en consultation avec le Comité mixte de contrôle d'Abyei; mise au point des critères de vérification des antécédents, de sélection et de recrutement; organisation d'activités de formation et d'encadrement; mobilisation des donateurs. En outre, elle s'emploierait à renforcer les capacités du Service de police d'Abyei pour que ce dernier puisse protéger les infrastructures pétrolières dans la zone d'Abyei, de même que les civils soumis à des menaces imminentes de

violence physique. La composante police fera également des patrouilles pour garantir la sécurité et le maintien de l'ordre et faciliter le retour des déplacés. Elle fournira des services de coordination et d'appui, notamment sous la forme de renforcement des capacités, afin de permettre aux comités de protection de la population locale de contribuer à la gestion du maintien de l'ordre, y compris en garantissant des conditions de détention décentes, et elle organisera des programmes de formation et de sensibilisation au niveau local sur les questions de maintien de l'ordre.

44. La FISNUA, qui a pour mandat d'aider le Soudan et le Soudan du Sud à mettre en œuvre leurs accords relatifs à la sécurité aux frontières, appuiera le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière en menant des missions de surveillance, de vérification et d'enquête dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Elle appuiera également les activités de planification, d'arbitrage, de coordination de la liaison, d'établissement de rapports, de mise en commun de l'information et de coordination des patrouilles et autres activités visant à assurer la sécurité, selon les circonstances. Elle disposera de véhicules protégés contre les mines et d'équipes dotées de moyens de neutralisation des explosifs et des munitions afin de garantir la liberté de circulation du Mécanisme. Des activités de formation seront proposées au Mécanisme en fonction des besoins.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.1 Instauration d'un climat de sûreté et de sécurité qui facilite les retours volontaires en toute sécurité, les migrations pacifiques et l'acheminement de l'aide humanitaire; renforcement des capacités du Service de police d'Abyei, conformément à l'Accord du 20 juin 2011

1.1.1 Poursuite des opérations de retour volontaire des déplacés vers leur lieu d'origine (2015/16 : 113 000; 2016/17 : 115 100; 2017/18 : 135 100)

1.1.2 Aucune attaque contre le personnel humanitaire (2015/16 : 1; 2016/17 : 0; 2017/18 : 0)

1.1.3 Aucun cas de violences intercommunautaires signalé durant la migration (2015/16 : 9; 2016/17 : 0; 2017/18 : 0)

1.1.4 La zone d'Abyei est pour l'essentiel exempte de personnel armé, de biens et d'armes autres que ceux appartenant à la FISNUA et au Service de police d'Abyei (nombre de cas où la présence de personnel armé, de matériel et d'armes a été signalée : 2015/16 : 33; 2016/17 : 40; 2017/18 : 30).

1.1.5 Aucun mouvement, ni tentative d'accès ou de déploiement de la part de la Force, du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, des travailleurs humanitaires et des civils, n'a été interrompu ou annulé en raison de la présence de mines ou de restes explosifs de guerre dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée (2015/16 : 0; 2016/17 : 0; 2017/18 : 0).

Produits

- 788 400 jours-homme de patrouille dans la zone d'Abyei pour assurer la sécurité et contrôler, vérifier et surveiller la zone, ainsi que pour déceler et prévenir les incursions (30 soldats par patrouille x 72 patrouilles par jour x 365 jours)
- 9 490 patrouilles d'observateurs militaires des Nations Unies pour surveiller et vérifier le redéploiement de toutes les forces et assurer la liaison avec les populations et les autorités locales dans la zone d'Abyei, le but étant de déceler rapidement les conflits et de les atténuer (13 équipes x 2 patrouilles par jour x 365 jours)
- 117 heures consacrées à observer la démilitarisation des groupes armés et à mener des enquêtes (2,25 heures x 52 semaines)
- 446 réunions du Comité mixte de sécurité, avec la participation de la Force et des populations misseriya et ngok dinka
- Soutien logistique et administratif ainsi que conseils apportés à 3 réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei
- Organisation de 10 réunions entre les chefs traditionnels misseriya et ngok dinka en vue de faciliter le dialogue intercommunautaire sur la coexistence pacifique, la réconciliation et la revitalisation des mécanismes de règlement des différends intercommunautaires
- Organisation de 10 réunions du Comité mixte des observateurs militaires et conduite de 2 555 patrouilles d'équipes mixtes d'observateurs militaires (7 équipes x 1 patrouille par jour x 365 jours)
- 16 425 jours de patrouilles locales interactives effectuées par la Police des Nations Unies pour le suivi du retour en toute sécurité des déplacés, pour la sécurité et le maintien de l'ordre et pour l'établissement de rapports à ce sujet (15 équipes x 3 patrouilles par jour x 365 jours)
- Conseils et encadrement apportés à 10 comités de protection de la population dans le cadre du partage de locaux
- Conseils apportés à 6 réunions du Mécanisme de coordination intermissions sur la migration pour faciliter une migration annuelle organisée et systématique
- Conseils et appui fournis à 36 programmes locaux de formation et de sensibilisation à la lutte contre la criminalité (12 dans le secteur nord, 12 dans le secteur central et 12 dans le secteur sud)
- Apport d'un appui à 6 ateliers à l'intention des populations misseriya et ngok dinka, en coordination avec les entités compétentes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales concernées, portant sur les questions de consolidation de la paix, y compris la réconciliation, la justice traditionnelle et les mécanismes de contrôle des armes de petit calibre
- Relevé et déminage de 100 km de routes afin que la circulation se fasse en toute sécurité dans la zone d'Abyei; enlèvement et destruction de toutes les mines terrestres et de tous les restes explosifs de guerre; et destruction de toutes les armes et munitions confisquées par la FISNUA dans la zone d'Abyei
- Organisation de 180 séances de sensibilisation au danger des mines (20 séances par mois x 9 mois) pour les populations dans la zone d'Abyei

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Mise en place intégrale et bon fonctionnement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

1.2.1 Vérification des plans de retrait et des allégations de déplacements par la surveillance de 50 % de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée non contestée

1.2.2 Déploiement complet du personnel du Service de la lutte antimines au quartier-général du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, dans les postes de commandement de secteur et dans les bases d'opérations

Produits

- 2 738 patrouilles terrestres mixtes (6 équipes x 1,25 patrouille par jour x 365 jours), avec le soutien d'équipes d'appui aux patrouilles à bord de véhicules protégés contre les mines, et 84 patrouilles aériennes effectuées par les équipes intégrées du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, à un rythme de 7 patrouilles par mois
- 12 réunions avec des responsables du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière au quartier général du Mécanisme, dans les postes de commandement de secteur et dans les bases d'opérations pour fournir des conseils et un appui à la coordination et à la planification des opérations de surveillance dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée
- Sécurisation et dégagement de 200 kilomètres de routes dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, enlèvement et destruction de toutes les mines et de tous les restes explosifs de guerre signalés dans la zone frontalière, conformément aux procédures du Service de la lutte antimines

Facteurs externes

Toutes les parties respectent les accords suivants : Accord du 20 juin 2011 concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei; Accord sur les dispositions de sécurité du 27 septembre 2012; Accord du 30 juillet 2011 concernant la Mission d'appui à la surveillance des frontières; Accord du 29 juin 2011 sur la sécurité des frontières et le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité.

Les Gouvernements soudanais et sud-soudanais fournissent à la Force tout l'appui nécessaire à l'exécution de son mandat, conformément aux résolutions 1990 (2011) et 2024 (2011) du Conseil de sécurité et à l'accord sur le statut des forces conclu avec les deux parties. La FISNUA jouit d'une totale liberté de circulation et ses opérations ne sont pas entravées par les conflits transfrontières.

Tableau 3

Ressources humaines : composante 1 (sécurité, gouvernance et surveillance des frontières)

<i>Catégorie</i>	Total
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectif approuvé 2016/17	225
Effectif proposé 2017/18	225
Variation nette	–
<i>II. Contingents</i>	
Effectif approuvé 2016/17	5 101
Effectif proposé 2017/18	5 101
Variation nette	–

III. Police des Nations Unies

Effectif approuvé 2016/17	50
Effectif proposé 2017/18	50

Variation nette

-

IV. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Volontaires des Nations Unies		Total
	SGA/SSG	D-2- D-1	P-5- P-4	P-3- P-2	Service mobile		Personnel recruté sur le plan national ^a		
Bureau du conseiller principal pour les questions de police									
Postes approuvés 2016/17	-	-	2	-	1	3	2	-	5
Postes proposés 2017/18	-	-	2	-	1	3	2	-	5
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureau du Chef de cabinet (civil)									
Postes approuvés 2016/17	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes proposés 2017/18	-	1	4	-	2	7	1	-	8
Variation nette	-	1	4	-	2	7	1	-	8
Bureau de l'Administrateur général									
Postes approuvés 2016/17	-	1	4	-	2	7	1	-	8
Postes proposés 2017/18	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	(1)	(4)	-	(2)	(7)	(1)	-	(8)
Bureau de la communication et des relations publiques									
Postes approuvés 2016/17	-	-	1	1	-	2	-	-	2
Postes proposés 2017/18	-	-	1	1	-	2	-	-	2
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureau de la liaison avec les communautés									
Postes approuvés 2016/17	-	-	3	3	-	6	3	-	9
Postes proposés 2017/18	-	-	3	3	-	6	3	-	9
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Section de la sûreté et de la sécurité									
Postes approuvés 2016/17	-	-	1	1	12	14	11	-	25
Postes proposés 2017/18	-	-	1	1	12	14	11	-	25
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (personnel civil)									
Effectif approuvé 2016/17	-	1	11	5	15	32	17	-	49
Effectif proposé 2017/18	-	1	11	5	15	32	17	-	49
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Total (I-IV)	
Effectif approuvé 2016/17	5 425
Effectif proposé 2017/18	5 425
Variation nette	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette

Personnel recruté sur le plan national : aucune variation nette

Tableau 4

Changements : composante 1 (sécurité, gouvernance et surveillance des frontières)

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Bureau du Chef de cabinet (civil)	Transfert	8	1 D-1, 4 P-4 et 2 agents du service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national	Origine : Bureau de l'Administrateur général
Bureau de l'Administrateur général	Transfert	(8)	1 D-1, 4 P-4 et 2 agents du service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national	Destination : Bureau du Chef de cabinet (civil)
Total		–		

Bureau du Chef de cabinet (civil)

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 7 postes (transfert de 1 D-1, 4 P-4 et 2 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (transfert de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national)

45. Compte tenu des conclusions de l'évaluation que la Force a consacrée à ses dispositifs de gestion du personnel civil, il est impératif que cette dernière ait les moyens de superviser au niveau opérationnel les activités quotidiennes liées à ses tâches et attributions. Le Chef de la mission pourrait ainsi se concentrer davantage sur les questions stratégiques. Il est donc proposé de créer un Bureau du Chef de cabinet, qui aiderait le Chef de la mission à coordonner les activités des diverses composantes et appuierait l'exécution intégrée du mandat de la Force, notamment pour ce qui est de la planification, de la budgétisation, de l'analyse et de la gestion de l'information, de la gestion des connaissances, de l'élaboration et de l'application des politiques, du fonctionnement des structures et systèmes de gestion, et de la liaison et des relations avec les organismes publics, tels que le Ministère des affaires étrangères. Le Bureau assumera également un rôle consultatif majeur auprès du Chef de la mission sur les questions de fond et les questions stratégiques relatives à l'exécution du mandat et des relations avec les intervenants

extérieurs. Il est proposé de transférer huit postes du Bureau de l'Administrateur général au Bureau du Chef de cabinet.

Bureau de l'Administrateur général

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 7 postes (transfert de 1 D-1, 4 P-4 et 2 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (transfert de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national)

46. Il est proposé de supprimer le Bureau de l'Administrateur général, qui remplissait la fonction de conseiller principal auprès du Chef de la mission sur les questions de fond relatives à la FISNUA, et de transférer les huit postes dont il était doté au Bureau du Chef de cabinet (civil), à savoir les postes d'administrateur général (D-1), de juriste (P-4), de spécialiste de la coordination (P-4), d'attaché de liaison (P-4), de conseiller pour la protection des enfants et des femmes (P-4), de fonctionnaire d'administration (protocole) (agent du Service mobile), d'assistant administratif (protocole) (agent du Service mobile) et de juriste (administrateur recruté sur le plan national).

Composante 2 : appui

47. La composante appui est chargée d'assurer des services rapides, efficaces, efficients et responsables afin d'aider la Force à s'acquitter de son mandat, en exécutant les produits prévus, en améliorant les services et en réalisant des gains d'efficacité. Elle fournira un appui à l'effectif autorisé de 225 observateurs militaires, 5 101 membres des contingents, 50 membres de la Police des Nations Unies et 287 membres du personnel civil. Tous les services d'appui seront assurés, notamment dans les domaines suivants : administration du personnel, soins de santé, informatique et communications, opérations logistiques (y compris entretien des installations, transports terrestres et opérations d'approvisionnement), visas et voyages, gestion des biens et sécurité.

48. Afin de faciliter la comparaison et l'application du principe de responsabilité, la composante appui a renforcé son cadre de budgétisation axée sur les résultats pour l'exercice 2017/18.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Fourniture à la Force de services d'appui réactifs, efficaces, rationnels et responsables

2.1.1 Pourcentage d'utilisation des heures de vol approuvées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et des évacuations sanitaires secondaires et primaires) (2015/16 : 95 %; 2016/17 : ≥ 90 %; 2017/18 : ≥ 90 %)

2.1.2 Annulations d'engagements budgétaires d'exercices antérieurs en pourcentage des reports d'engagements d'exercices antérieurs (2015/16 : 35,2 %; 2016/17 : ≤ 5 %; 2017/18 : ≤ 5 %)

2.1.3 Pourcentage annuel moyen de postes autorisés soumis à un recrutement international vacants (2015/16 : 21,9 %; 2016/17 : 20 % \pm 4 %; 2017/18 : 20 % \pm 4 %)

2.1.4 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2015/16 : 17 %; 2016/17 : ≥ 20 ; 2017/18 : ≥ 19)

2.1.5 Nombre moyen de jours ouvrables consacrés au recrutement sur listes de candidats présélectionnés, de l'expiration de l'avis de vacance de poste à la sélection, pour l'ensemble des postes faisant l'objet d'un recrutement international (2015/16 : 127 jours; 2016/17 : ≤ 50 jours; 2017/18 : ≤ 48 jours)

2.1.6 Nombre moyen de jours ouvrables consacrés à des postes spécifiques, de l'expiration de l'avis de vacance de poste à la sélection, pour l'ensemble des postes faisant l'objet d'un recrutement international (2015/16 : aucun; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : ≤ 130 jours)

2.1.7 Score global sur le tableau de bord environnemental du Département de l'appui aux missions (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 100)

2.1.8 Pourcentage des problèmes informatiques résolus conformément aux objectifs fixés en fonction du degré de gravité (haute, moyenne, faible) (2015/16 : sans objet; 2016/17 : ≥ 85 %; 2017/18 : ≥ 85 %)

2.1.9 Application de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2015/16 : 20 %; 2016/17 : 100 %; 2017/18 : 100 %)

2.1.10 Score global sur l'indice de performance en matière de gestion du matériel du Département de l'appui aux missions (2015/16: 1 735; 2016/17 : $\geq 1 800$; 2016/17 : $\geq 1 800$)

2.1.11 Pourcentage de membres des contingents logés, au 30 juin, dans des locaux de l'ONU conformes aux normes établies, en application des mémorandums d'accord (2015/16 : 100 %; 2016/17 : 100 %; 2017/18 : 100 %)

2.1.12 Respect des normes de l'ONU relatives aux livraisons et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks de rations (2015/16 : sans objet; 2016/17 : ≥ 95 %; 2017/18 : ≥ 95 %)

Produits

Amélioration des services

- Exécution du Plan d'action pour l'environnement à l'échelle de la mission, conformément à la stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions
- Soutien à la mise en œuvre de la stratégie et du plan de gestion du Département d'appui aux missions relatifs à la chaîne d'approvisionnement

- Externalisation des services d'entretien des camps afin d'améliorer les systèmes de survie, la gestion des installations et les capacités pour les missions secondaires du génie de rendre la Force moins tributaire des vacataires

Services de transport aérien

- Exploitation et entretien de 7 appareils (3 avions et 4 hélicoptères)
- Réalisation de 4 956 heures de vol prévues (3 383 sur des appareils commerciaux et 1 573 sur des appareils militaires), pour l'ensemble des services, y compris le transport de passagers, le fret, les patrouilles et les missions d'observation, les opérations de recherche et de sauvetage et les évacuations sanitaires secondaires et primaires
- Contrôle des normes de sécurité aérienne pour 7 appareils, ainsi que pour 11 aérodromes et sites d'atterrissage

Services budgétaires, financiers et d'établissement des rapports

- Prestation de services budgétaires, financiers et d'établissement de rapports pour un budget de 278,0 millions de dollars, conformément aux délégations de pouvoirs

Services concernant le personnel civil

- Fourniture de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximum autorisé de 287 membres du personnel civil (165 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 89 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 33 Volontaires des Nations Unies), notamment appui concernant le traitement des indemnités, prestations et avantages, les voyages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget, la formation et la gestion de la performance du personnel, conformément aux délégations de pouvoirs

Services relatifs aux installations, aux infrastructures et au génie

- Services d'entretien et de remise en état dans 15 sites de la Force répartis en 5 lieux
- Mise en œuvre de 11 projets de construction, de rénovation et d'aménagement, englobant des travaux d'amélioration des camps, des aménagements de l'environnement, la mise en place d'installations de sécurité, et l'entretien de 275 km de routes et de 8 aérodromes et héliports
- Exploitation et entretien de 116 groupes électrogènes et de 420 lampes solaires appartenant à l'ONU
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de stations de traitement des eaux appartenant à l'ONU (dont 18 puits ou trous de sonde et 49 stations de traitement et de purification de l'eau) dans 15 sites
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris la collecte et l'évacuation des déchets liquides et solides, dans 15 sites

Services de gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement en carburant et de son stockage [11,6 millions de litres de carburant (3,6 millions de litres pour les opérations aériennes, 1,0 million de litres pour les transports terrestres et 7,1 millions de litres pour les groupes électrogènes)], ainsi que de l'approvisionnement en lubrifiants et de leur stockage dans les points de distribution et installations de stockage de 4 sites

Services relatifs aux technologies géospatiales, à l'informatique et aux télécommunications

- Fourniture de 843 radios portatives, de 370 radios mobiles pour véhicules et de 50 stations de radio de la base, ainsi que de l'appui y afférent

- Exploitation et entretien d'un réseau permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données, comprenant notamment 19 microterminaux VSAT, 17 serveurs téléphoniques, 71 liaisons hertziennes et 19 terminaux pour réseau satellitaire mondial à large bande; fourniture de 25 abonnements à des services de téléphonie satellitaire et mobile
- Fourniture, avec assistance, de 574 ordinateurs et de 119 imprimantes pour un effectif moyen de 584 membres du personnel civil et en tenue, auxquels s'ajoutent 183 ordinateurs et 53 imprimantes afin d'assurer la connectivité des membres des contingents, ainsi que d'autres services communs
- Fourniture de services d'appui et de maintenance pour 49 réseaux locaux et longue distance dans 33 sites
- Analyse de données géospatiales sur une zone de 11 000 km², mise à jour de couches topographiques et thématiques et établissement de 2 800 cartes

Services médicaux

- Exploitation et entretien de 1 centre de consultation de niveau I de l'ONU et fourniture d'un appui aux installations médicales appartenant aux contingents (10 centres de consultation de niveau I, 1 hôpital de niveau II et 10 postes de soins d'urgence et de premiers secours) dans 21 sites, et gestion d'arrangements contractuels avec 2 hôpitaux de niveau II
- Actualisation de dispositifs d'évacuation sanitaire vers 3 centres de soins (1 hôpital de niveau II et 2 hôpitaux de niveau III) dans 3 sites localisés dans la zone de mission et à l'extérieur

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Prestation de services de gestion de la chaîne d'approvisionnement, y compris fourniture d'un appui en matière de planification et de recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 42,7 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués; réception, gestion et distribution ultérieure d'un volume maximal de 4 100 tonnes de marchandises dans la zone de mission; gestion et comptabilité des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et du matériel dont le coût historique total est inférieur au seuil de 145 millions de dollars, conformément aux délégations de pouvoirs

Services concernant le personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 5 376 militaires et policiers (225 observateurs militaires, 155 officiers d'état-major, 4 946 soldats et 50 membres de la Police des Nations Unies)
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et du respect des critères relatifs au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 16 unités militaires réparties sur 16 sites géographiques
- Fourniture et stockage de rations, de rations de combat et d'eau pour un effectif moyen de 4 387 soldats et membres d'unités de police constituées
- Appui au traitement des demandes, notamment d'autorisation de voyages et de prestations pour un effectif moyen de 4 558 militaires et policiers
- Appui au traitement de 95 demandes de voyages dans la zone de la mission et de 16 demandes de voyage hors de cette zone à des fins autres que la formation, ainsi que de 4 demandes de voyage à des fins de formation

Services de gestion des véhicules et de transport terrestre

- Exploitation et maintenance de 471 véhicules appartenant à l'ONU (259 véhicules légers, 82 véhicules à usage spécial, 2 ambulances, 4 véhicules blindés et 124 autres véhicules, remorques et attelages spécialisés), de 595 véhicules appartenant aux contingents et de 3 ateliers d'entretien et de réparation du matériel appartenant aux Nations Unies, et fourniture de services de transport et de navette

Sécurité

- Services de sécurité du personnel et des biens des Nations Unies 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour la zone d'Abyei et le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière
- Communication par radio assurée 24 heures sur 24 pour l'ensemble du personnel du système de gestion de la sécurité des Nations Unies
- 10 évaluations de la sécurité des sites des organismes, fonds et programmes des Nations Unies établis à proximité immédiate des camps de la FISNUA, des locaux communs et du complexe d'ONG d'Agok, dans le cadre de la stratégie « Sauver des vies ensemble »; 15 évaluations de l'application des normes minimales de sécurité opérationnelle et 10 visites du personnel

Déontologie et discipline

- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils), englobant formation, prévention, suivi des enquêtes et mesures disciplinaires

VIH/sida

- Exploitation et entretien de structures de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation au VIH et aux autres maladies transmissibles, notamment grâce à la communication d'informations entre collègues, à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission

Facteurs externes

Les déplacements du personnel et le déploiement des ressources opérationnelles ne sont ni interrompus ni restreints. Les fournisseurs et les sous-traitants fournissent les biens et les services prévus conformément aux marchés conclus.

Tableau 5
Ressources humaines : composante 2 (appui)

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Bureau du Chef de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2016/17	–	1	5	6	16	28	8	8	44
Postes proposés 2017/18	–	1	7	13	25	46	12	10	68
Variation nette	–	–	2	7	9	18	4	2	24
Pilier Services									
Postes approuvés 2016/17	–	–	3	9	14	26	26	10	62
Postes proposés 2017/18	–	–	5	6	35	46	40	18	104
Variation nette	–	–	2	(3)	21	20	14	8	42
Emplois de temporaire approuvés ^b 2016/17	–	–	–	1	6	7	–	–	7
Emplois de temporaire proposés ^b 2017/18	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	(1)	(6)	(7)	–	–	(7)
Total partiel (pilier Services)									
Effectif approuvé 2016/17	–	–	3	10	20	33	26	10	69
Effectif proposé 2017/18	–	–	5	6	35	46	40	18	104
Variation nette	–	–	2	(4)	15	13	14	8	35
Gestion de la chaîne d'approvisionnement/(anciennement pilier Chaîne d'approvisionnement)									
Postes approuvés 2016/17	–	–	6	5	47	58	37	14	109
Postes proposés 2017/18	–	–	4	1	23	28	19	5	52
Variation nette	–	–	(2)	(4)	(24)	(30)	(18)	(9)	(57)
Total partiel (personnel civil)									
Postes approuvés 2016/17	–	1	14	20	77	112	71	32	215
Postes proposés 2017/18	–	1	16	20	83	120	71	33	224
Variation nette	–	–	2	–	6	8	–	1	9
Emplois de temporaire approuvés ^b 2016/17	–	–	–	1	6	7	–	–	7
Emplois de temporaire proposés ^b 2017/18	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	(1)	(6)	(7)	–	–	(7)

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel			
Total									
Effectif approuvé 2016/17	–	1	14	21	83	119	71	32	222
Effectif proposé 2017/18	–	1	16	20	83	120	71	33	224
Variation nette	–	–	2	(1)	–	1	–	1	2

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 1 poste

Figure I
 Changements proposés pour la composante appui

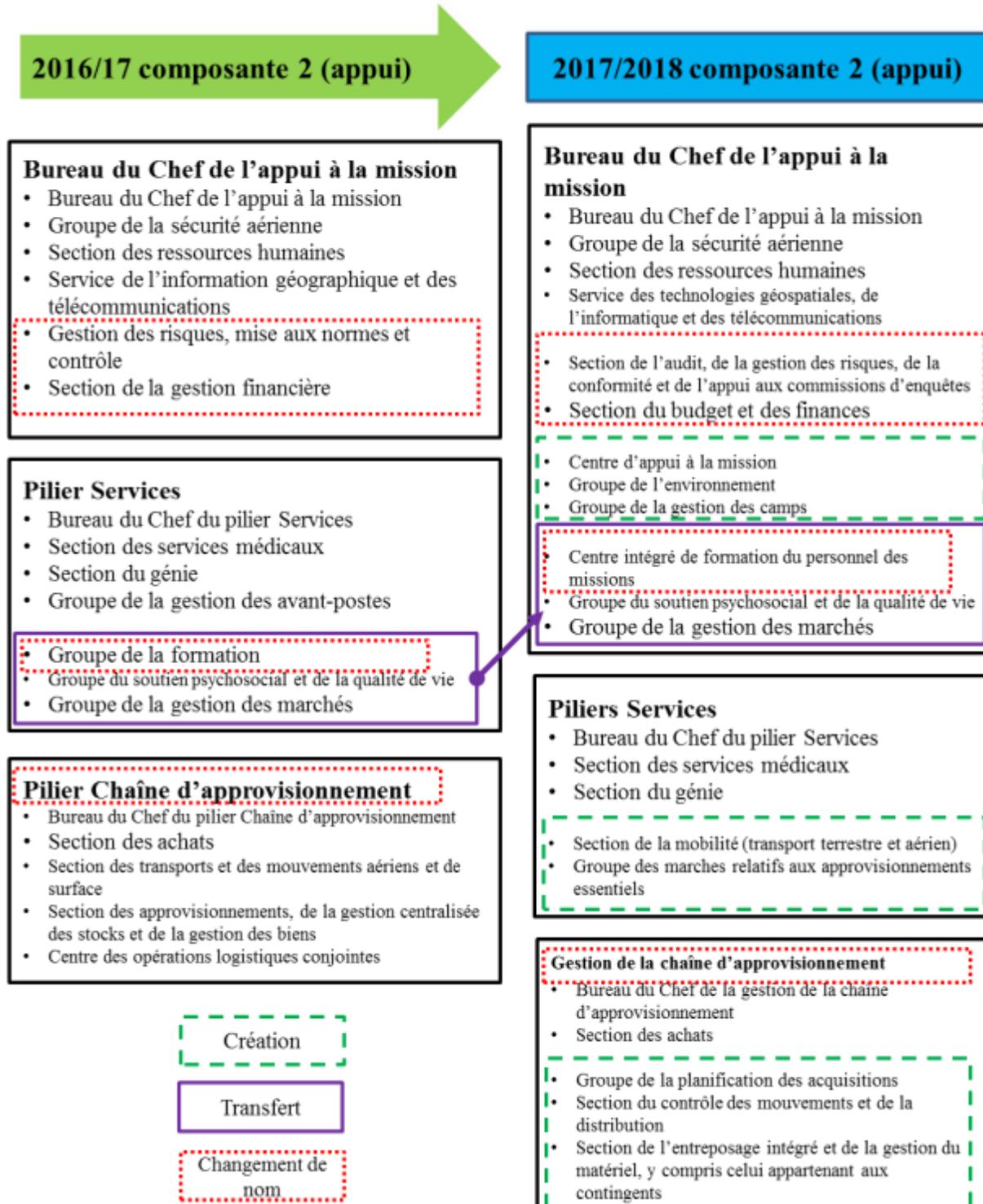


Tableau 6
Changements proposés : composante 2 (appui), Bureau du Chef de l'appui à la Mission

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Équipe de collaborateurs directs du Chef de l'appui à la mission	Transfert	1	Service mobile	Origine : Groupe de gestion des avant-postes
Groupe de l'environnement	Création	2	1 P-4 et 1 Volontaire des Nations Unies	
Groupe de la gestion des marchés	Transfert	4	1 P-3, 2 agents du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies	Origine : pilier Services
Centre d'appui à la mission	Transfert	5	1 P-4, 2 P-3, 2 agents du Service mobile	Origine : Centre des opérations logistiques conjointes
	Transfert	7	2 P-3, 1 agent du Service mobile et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national	Origine : Groupe de gestion des avant-postes
Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications	Réaffectation	(1)	Service mobile	Destination : Groupe de la planification des acquisitions
Groupe de la gestion des camps	Réaffectation	1	Service mobile	Origine : Groupe de gestion des avant-postes
	Transfert	1	Service mobile	Origine : Section du génie
	Réaffectation	1	Service mobile	Origine : Section des approvisionnements, de la gestion centralisée des stocks et de la gestion des biens
Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie	Transfert	1	P-3	Origine : pilier Services
Centre intégré de formation du personnel des missions	Transfert	1	P-3	Origine : Groupe de la formation (pilier Services)
	Réaffectation	1	Service mobile	Origine : Section des transports et des mouvements aériens et de surface
Total (Bureau du Chef de l'appui à la mission)		24		

Bureau du Chef de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 18 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 4 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes

49. Afin d'assurer la cohérence avec d'autres missions de maintien de la paix, il est proposé que l'entité Gestion des risques, mise aux normes et contrôle soit rebaptisée Section de l'audit, de la gestion des risques, de la conformité et de l'appui aux commissions d'enquêtes, et que la Section de la gestion financière soit renommée Section du budget et des finances. Il est également proposé de créer trois groupes ou centres au Bureau du Chef de l'appui à la mission, à savoir le Centre d'appui à la mission, le Groupe de l'environnement et le Groupe de la gestion des camps. En outre, il est proposé que le Groupe de la gestion des marchés, le Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie et le Centre intégré de formation du personnel des missions (anciennement Groupe de la formation) ne relèvent plus du pilier Services mais du Bureau du Chef de l'appui à la mission. Le Groupe de la sécurité aérienne, la Section des ressources humaines et le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, quant à eux, resteraient sous l'autorité du Bureau du Chef de l'appui à la mission.

Équipe de collaborateurs directs du Chef de l'appui à la mission

50. Afin de gérer efficacement les différentes unités administratives qui relèvent du Bureau du Chef de l'appui à la mission, il est proposé de transférer un poste de fonctionnaire d'administration (Service mobile) du Groupe de gestion des avant-postes. Le titulaire du poste apportera un soutien supplémentaire au Bureau afin de faire face à l'augmentation prévisible de sa charge de travail et de faciliter la coordination et la supervision des unités administratives transférées sous l'autorité du Bureau.

Groupe de l'environnement

51. Il est proposé de créer le Groupe de l'environnement pour coordonner, superviser et contrôler l'application par la Force de la politique environnementale applicable aux missions des Nations Unies sur le terrain énoncée par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions. Le Groupe devra s'acquitter des missions suivantes :

- a) Coordonner et contrôler l'application de la politique et des directives environnementales compte tenu du milieu dans lequel la Force opère;
- b) Élaborer les objectifs, les procédures, les directives et les plans d'action de la Force en matière de protection de l'environnement;
- c) Réaliser des états des lieux environnementaux concernant les nouvelles installations, des audits et des études d'impact environnementaux périodiques pour assurer le respect des orientations fixées;
- d) Sensibiliser tous les éléments de la Force aux questions environnementales et leur dispenser des programmes de formation, afin de leur faire prendre conscience de la nécessité de mener leurs activités en respectant

l'environnement, et collaborer avec les commandants des contingents pour faire appliquer les Directives de gestion de l'environnement dans les camps;

e) Dispenser des conseils sur la manière de réaliser les cessions d'actifs de l'ONU de manière écologiquement rationnelle;

f) Mettre au point des mesures d'atténuation pour remédier aux conditions environnementales défavorables imputables aux activités menées par des éléments de la Force dans la zone d'opérations;

g) Élaborer et fournir des orientations relatives à la mise en œuvre des programmes de protection de l'environnement au niveau local, en vue de démontrer l'attachement de l'ONU à la gestion de l'environnement;

h) Coordonner le nettoyage final de tous les sites évacués par des éléments de la FISNUA;

i) Repérer de possibles sources de pollution et élaborer et coordonner des stratégies de mise en œuvre avec les sections et les groupes concernés afin de contrecarrer les effets négatifs escomptés;

j) Surveiller et calculer l'empreinte carbone de la Force et étudier l'utilisation d'énergies renouvelables telles que l'énergie solaire et éolienne;

À cet égard, il est proposé de créer un poste de spécialiste en chef des questions d'environnement (P-4) et un emploi de temporaire de directeur de programme (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international).

Groupe de la gestion des marchés

52. Dans le cadre des efforts déployés par la Force pour restructurer sa composante appui conformément à la stratégie globale d'appui aux missions, il est proposé de transférer au Bureau du Chef de l'appui à la mission deux postes de spécialiste de la gestion des marchés (1 P-3 et 1 agent du Service mobile), ainsi qu'un poste et un emploi de temporaire d'assistant chargé de la gestion des marchés (1 agent du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies recrutés sur le plan international).

Centre d'appui à la mission

53. Le fonctionnement du Centre des opérations logistiques conjointes et du Groupe de gestion des avant-postes en tant qu'entités distinctes relevant de différentes chaînes hiérarchiques n'a pas produit la cohésion nécessaire à la coordination de tous les services fournis par la composante appui au siège de la Force et dans les secteurs. Il a donc été décidé de regrouper les deux entités en une seule : le Centre d'appui à la mission. Cette nouvelle structure sera le principal organe de coordination de toutes les initiatives d'appui et relèvera directement du Chef de l'appui à la mission. En regroupant les deux entités, la Force devrait créer des synergies en matière de répartition de la charge de travail, de partage de l'information et de couverture efficace de l'ensemble des activités administratives et logistiques nécessaires pour appuyer les contingents et contribuer au bon fonctionnement des secteurs du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

54. Il est proposé de doter le Centre d'appui à la mission en effectifs par transfert du poste de chef de Section (P-4), de deux postes de logisticiens (2 P-3) et de deux

postes d'assistant au soutien logistique (2 agents du Service mobile) relevant du Centre des opérations logistiques conjointes. En outre, il est proposé de transférer trois postes de fonctionnaire d'administration (2 P-3 et 1 agent du Service mobile) et quatre postes d'assistant administratif (4 agents des services généraux recrutés sur le plan national) du Groupe de gestion des avant-postes.

Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications

55. Dans le cadre des efforts déployés par la Force pour restructurer sa composante appui conformément à la stratégie globale d'appui aux missions, il est proposé de transformer un poste d'assistant aux systèmes d'information (Service mobile) en assistant (Planification des acquisitions) et de le transférer du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications au Groupe de la planification des acquisitions. Les fonctions précédemment attachées à ce poste seront réparties entre les membres du personnel en place dans le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications.

Groupe de la gestion des camps

56. Afin d'améliorer la coordination, la supervision, la gestion et le suivi de toutes les activités relatives à l'entretien des installations de la Force dans le cadre de la gestion des camps, il est proposé de créer le Groupe de la gestion des camps, qui relèvera du Bureau du Chef de l'appui à la mission. Dans ce contexte, afin de pourvoir les postes d'agent du Service mobile du Groupe de la gestion des camps, il est proposé de transférer un poste d'assistant (gestion des installations) de la Section du génie, de réaffecter un poste de fonctionnaire d'administration du Groupe de gestion des avant-postes et de le transformer en un poste de fonctionnaire chargé de la gestion des installations, et de réaffecter un poste d'assistant aux fournitures de la Section des approvisionnements, de la gestion centralisée des stocks et de la gestion des biens et de le transformer en un poste d'assistant (gestion des camps).

Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie

57. Les services fournis par le Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie sont essentiels pour le personnel de la FISNUA, compte tenu de l'isolement de la Force, des conditions météorologiques extrêmes dans lesquelles elle opère, ainsi que de l'insuffisance des infrastructures et des logements mis à la disposition du personnel. Afin de mieux répondre aux besoins du personnel, il est proposé que le Groupe soit transféré du pilier Services au Bureau du Chef de l'appui à la mission et qu'il relève directement du fonctionnaire d'administration.

Centre intégré de formation du personnel des missions

58. Il est proposé de modifier le rattachement hiérarchique du Groupe de la formation, pour qu'il ne relève plus du pilier Services mais du Bureau du Chef de l'appui à la mission, et de le rebaptiser Centre intégré de formation du personnel des missions. Le rattachement hiérarchique du Centre au Bureau du Chef de l'appui à la mission a pour but de donner la priorité à la formation en tant qu'investissement stratégique au service de la Force et moyen de permettre aux contingents, aux policiers et au personnel civil de s'acquitter efficacement de mandats de plus en plus diversifiés, le Centre jouant un rôle central dans la planification et

l'organisation de toutes les activités de formation de la Force et dans l'établissement de rapports à ce sujet. Le Centre sera chargé de la coordination des activités de formation, d'apprentissage et de perfectionnement du personnel de la Force. Il aura également pour mission de recenser les besoins de formation particuliers et de coordonner l'ensemble des formations transversales, notamment dans les domaines suivants : mandat de la Force, procédures de l'ONU, sûreté et sécurité, diversité culturelle, protection des civils, VIH/sida, égalité entre les sexes, code de conduite, prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et protection des enfants et des femmes. En outre, le Centre coordonnera l'organisation de formations opérationnelles et techniques et de formations relatives à l'encadrement, à la gestion et au développement organisationnel. À l'heure actuelle, le Groupe est constitué d'un poste de fonctionnaire chargé de la formation (P-3), ce qui n'est pas suffisant pour répondre aux besoins de la Force. Il est proposé de réaffecter un poste d'assistant (transports) (Service mobile) de la Section des transports et des mouvements aériens et de surface et de le transformer en un poste d'assistant à la formation afin de répondre aux besoins du Centre.

Tableau 7
Changements proposés : composante 2 (appui), pilier Services

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Groupe des marchés relatifs aux approvisionnements essentiels	Transfert	15	1 P-3, 6 agents du Service mobile, 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies	Origine : Section des approvisionnements, de la gestion centralisée des stocks et de la gestion des biens
	Reclassement	(1)	P-3	En un poste de chef de Groupe (P-4)
	Reclassement	1	P-4	D'un poste de spécialiste de l'approvisionnement (P-3)
Section de la mobilité	Transfert	37	1 P-4, 1 P-3, 16 agents du Service mobile, 13 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 6 Volontaires des Nations Unies	Origine : Section des transports et des mouvements aériens et de surface
Section du génie	Transfert	(1)	Service mobile	Destination : Groupe de la gestion des camps
	Transfert	(1)	Service mobile	Destination : Groupe de la planification des acquisitions
	Transformation	(7)	1 P-3 [personnel temporaire (autre que pour les réunions)] et 6 agents du Service mobile [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	Transformation en postes soumis à un recrutement international
	Transformation	7	1 P-3 et 6 agents du Service mobile	Transformation d'emplois de temporaire (autre que pour les réunions)

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Groupe de la gestion des marchés	Transfert	(4)	1 P-3, 2 agents du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies	Destination : Bureau du Chef de l'appui à la mission
Groupe de gestion des avant-postes	Transfert	(7)	2 P-3, 1 agent du Service mobile et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national	Destination : Centre d'appui à la mission
	Transfert	(1)	Service mobile	Destination : Bureau du Chef de l'appui à la mission
	Réaffectation	(1)	Service mobile	Destination : Groupe de la gestion des camps
Groupe de la formation	Transfert	(1)	P-3	Destination : Centre intégré de formation du personnel des missions (Bureau du Chef de l'appui à la mission)
Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie	Transfert	(1)	P-3	Destination : Bureau du Chef de l'appui à la mission
Total (pilier Services)		35		

Pilier Services

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 20 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 14 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 8 postes

Emplois de temporaire : diminution de 7 positions

59. Dans le cadre de la restructuration de la composante appui, conformément à la stratégie globale d'appui aux missions et compte tenu des ressources nécessaires à son fonctionnement (voir fig. I), il est proposé de réorganiser le pilier Services. La Force prévoit d'y intégrer le Groupe des marchés relatifs aux approvisionnements essentiels et la Section de la mobilité (transport terrestre et aérien) et de supprimer le Groupe de gestion des avant-postes. Il est également proposé de créer trois unités administratives, un Centre intégré de formation du personnel des missions (ancien Groupe de la formation), un Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie et un Groupe de la gestion des marchés, sous la responsabilité du Bureau du Chef de l'appui à la mission.

Groupe des marchés relatifs aux approvisionnements essentiels

60. La Force propose de créer un Groupe des marchés relatifs aux approvisionnements essentiels, chargé de la gestion des marchés relatifs aux carburants et aux rations et des livraisons au personnel concerné. Sa fonction principale consistera à s'assurer, au moyen d'un cadre intégré, que toutes les marchandises sont bien fournies par l'adjudicataire et livrées au personnel concerné dans les meilleurs délais. Le Groupe s'assurera de la performance et de la

conformité des fournisseurs ainsi que leur connaissance des questions de transport, afin d'éviter tout retard dans la livraison des fournitures aux secteurs et au quartier général de la Force et de renforcer le suivi des stocks et de la performance, y compris la prévention de la fraude et l'assurance de la qualité.

61. La Force propose de transférer 15 postes et emplois de la Section des approvisionnements, de la gestion centralisée des stocks et de la gestion des biens, à savoir deux postes d'administrateur chargé de l'approvisionnement (1 P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile) et 13 postes et emplois d'assistant aux fournitures (5 agents du Service mobile, 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies). La Force propose en outre qu'un poste d'administrateur chargé de l'approvisionnement (P-3) soit reclassé à P-4 en poste de chef de Groupe, compte tenu du niveau de ses attributions et responsabilités en matière d'encadrement, de gestion et de responsabilisation au sein du Groupe.

Section de la mobilité

62. La Force propose de créer une Section de la mobilité en fusionnant son groupe du transport terrestre et son groupe du transport aérien. Il incombera à la Section de fournir au personnel un transport terrestre et aérien efficace, fiable, sûr et efficient à l'appui du mandat de la Force. Elle assurera également des fonctions de contrôle opérationnel et d'assurance de la qualité, dans le strict respect des normes, règles et règlements applicables au transport terrestre et aérien. Elle collaborera étroitement avec d'autres unités administratives de la composante appui, comme la Section du génie et la Section du contrôle des mouvements et de la distribution en fournissant du matériel majeur pour les projets d'agrandissement et les travaux en cours dans les camps. La Section collaborera également avec les agents en tenue en vue des relèves et répondra à leurs besoins en matière de transport aérien ou terrestre, lors de leurs opérations habituelles ou en cas d'urgence, dans les meilleurs délais.

63. Il est proposé qu'un total de 37 postes et emplois soient transférés de la Section des transports et des mouvements aériens et de surface : 1 poste de chef des opérations aériennes (P-4); 1 poste de fonctionnaire chargé des opérations aériennes (P-3); 1 poste de fonctionnaire des transports (agent du Service mobile), 14 postes d'assistant aux opérations aériennes (10 agents du Service mobile, 3 agents des services généraux et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international); 18 postes ou emplois d'assistant (transports) (5 agents du Service mobile, 9 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 4 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international); 1 poste d'assistant administratif (agent des services généraux); et 1 poste de fonctionnaire du budget (Volontaire des Nations Unies)

Section du génie

64. Dans le cadre des efforts déployés par la Force pour restructurer sa composante appui conformément à la stratégie globale d'appui aux missions, il est proposé de transférer deux postes d'agent du Service mobile de la Section du génie, à savoir un poste d'assistant (gestion des installations) au Groupe de la gestion des camps et un poste d'assistant (budget et finances) au Groupe de la planification des acquisitions. Afin d'améliorer la qualité des services, la Force propose en outre de convertir sept emplois de temporaire soumis à recrutement international, dont un emploi P-3 (architecte) et six emplois d'agent du Service mobile (assistants ingénierie), en sept postes de même classe soumis à recrutement international. Cette

conversion d'emplois financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) en postes vise à fournir de manière continue et dans les meilleurs délais un appui technique pour ce qui est de l'entretien des infrastructures, y compris les groupes électrogènes, les installations électriques et le matériel de traitement des eaux. Par ailleurs, le dernier accord en date sur le soutien logistique autonome conclu avec un pays fournisseur de contingents ne prévoit pas la fourniture de services du génie liés à l'entretien du matériel majeur, notamment les groupes électrogènes, les installations électriques et le matériel de traitement des eaux. Par conséquent, la Force doit également fournir à ses contingents des services d'entretien portant sur le matériel majeur.

Groupe de la gestion des marchés

65. Comme indiqué plus haut, il est proposé que deux postes de spécialiste de la gestion des marchés (1 P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile) et un poste et un emploi d'assistant chargé de la gestion des marchés (1 agent du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies) soient transférés du pilier Services au Bureau du Chef de l'appui à la mission.

Groupe de gestion des avant-postes

66. Comme déjà indiqué dans la partie consacrée au Centre d'appui à la mission, il a été constaté que le fonctionnement du Centre des opérations logistiques conjointes et du Groupe de gestion des avant-postes en tant qu'entités distinctes pourvues chacune de leur propre chaîne hiérarchique n'avait pas produit la cohésion nécessaire à la coordination de tous les services fournis par la composante appui au siège de la Force et dans les secteurs. Il a donc été décidé de regrouper les deux entités en une seule : le Centre d'appui à la mission. À cet égard, la Force propose de transférer sept postes au Centre d'appui à la mission, à savoir trois postes de fonctionnaire d'administration (2 P-3 et 1 agent du Service mobile) et quatre postes d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national). Il est également proposé qu'un poste de fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile) soit transféré au Bureau du Chef de l'appui à la mission afin de lui fournir un appui supplémentaire. Il est en outre proposé qu'un poste de fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile) soit transformé en poste de spécialiste de la gestion des camps et transféré au Groupe de la gestion des camps pour améliorer la coordination, la surveillance, la gestion et le suivi de toutes les activités d'entretien des installations de la Force s'agissant de la gestion des camps.

Tableau 8
**Changements proposés pour la composante 2 [appui, gestion de la chaîne logistique
 (anciennement Services de la chaîne d'approvisionnement)]**

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Groupe de la planification des acquisitions	Réaffectation	1	Service mobile	Origine : Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications
	Transfert	1	Service mobile	Origine : Section des approvisionnements, de la gestion centralisée des stocks et de la gestion des biens
	Transfert	1	Service mobile	Origine : Section du génie
Section des transports et des mouvements aériens et de surface	Réaffectation	(1)	Service mobile	Destination : Centre intégré de formation du personnel des missions
	Transfert	(37)	1 P-4, 1 P-3, 16 agents du Service mobile, 13 agents des services généraux recrutés sur le plan national, 6 Volontaires des Nations Unies	Destination : Section de la mobilité
	Transfert	(25)	11 agents du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national, 10 agents des services généraux recrutés sur le plan national, 3 Volontaires des Nations Unies	Destination : Section du contrôle des mouvements et de la distribution
Section des approvisionnements, de la gestion centralisée des stocks et de la gestion des biens	Réaffectation	(1)	Service mobile	Destination : Groupe de la gestion des camps
	Transfert	(1)	Service mobile	Destination : Groupe de la planification des acquisitions
	Transfert	(15)	1 P-4, 1 P-3, 7 agents du Service mobile, 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national, 2 Volontaires des Nations Unies	Destination : Section de l'entreposage intégré et de la gestion du matériel, y compris celui appartenant aux contingents
	Transfert	(15)	1 P-3, 6 agents du Service mobile, 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national, 3 Volontaires des Nations Unies	Destination : Groupe des marchés relatifs aux approvisionnements essentiels
Section de l'entreposage intégré et de la gestion du matériel, y compris celui appartenant aux contingents	Transfert	15	1 P-4, 1 P-3, 7 agents du Service mobile, 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national, 2 Volontaires des Nations Unies	Origine : Section des approvisionnements, de la gestion centralisée des stocks et de la gestion des biens

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Section du contrôle des mouvements et de la distribution		25	11 agents du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national, 10 agents des services généraux recrutés sur le plan national, 3 Volontaires des Nations Unies	Origine : Section des transports et des mouvements aériens et de surface
Centre des opérations logistiques conjointes	Transfert	(5)	1 P-4, 2 P-3, 2 agents du Service mobile	Destination : Centre d'appui à la mission
Total (gestion de la chaîne logistique)		(57)		

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 30 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 18 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 9 positions

67. Dans le cadre des efforts déployés par la Force pour restructurer sa composante appui conformément à la stratégie globale d'appui aux missions et compte tenu des ressources nécessaires à son fonctionnement (voir fig. I), il est proposé que le pilier Chaîne d'approvisionnement soit réorganisé et rebaptisé pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement. Dans le cadre de cette réorganisation, il est proposé d'abolir trois unités administratives (la Section des transports et des mouvements aériens et de surface, la Section des approvisionnements, de la gestion centralisée des stocks et de la gestion des biens ainsi que le Centre des opérations logistiques conjointes) et de transférer et réaffecter les postes existants à de nouvelles entités qu'il est proposé de créer dans la composante appui. La Force prévoit en outre de créer, dans le pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement, un Groupe de la planification des acquisitions, une Section du contrôle des mouvements et de la distribution et une Section de l'entreposage intégré et de la gestion du matériel, y compris celui appartenant aux contingents.

Groupe de la planification des acquisitions

68. La Force propose de créer un Groupe de la planification des acquisitions, qui serait responsable de la planification et de la coordination des achats de biens et de services, dont le matériel destiné aux différentes sections qui forment la composante appui. Ce groupe veillerait en outre à ce que les procédures d'achat de la Force soient conformes aux politiques du Siège de l'ONU. Sa fonction principale serait d'assurer, au moyen d'un cadre intégré, que les achats nécessaires soient effectués en temps voulu, afin que les opérations de la Force et d'autres services, notamment s'agissant de la construction et l'agrandissement des camps, soient efficacement réalisés. Le Groupe de la planification des acquisitions compterait trois postes d'agent du Service mobile, un poste d'assistant à la planification des acquisitions (correspondant au transfert d'un poste d'assistant aux systèmes d'information du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications), un poste d'assistant à l'approvisionnement (transféré de la

Section des approvisionnements, de la gestion centralisée des stocks et de la gestion des biens) et un poste d'assistant (budget et finances) (transféré de la Section du génie).

Section des transports et des mouvements aériens et de surface

69. Dans le cadre des efforts déployés par la Force pour restructurer sa composante appui conformément à la stratégie globale d'appui aux missions, il est proposé de supprimer la Section des transports et des mouvements aériens et de surface et de transférer 37 de ses postes et emplois à la Section de la mobilité et 25 à la Section du contrôle des mouvements et de la distribution. Il est également proposé de transformer un poste d'agent du Service mobile [assistant (transports)] en poste d'assistant à la formation et de le transférer au Centre intégré de formation du personnel des missions pour subvenir aux besoins du Centre.

Section des approvisionnements, de la gestion centralisée des stocks et de la gestion des biens

70. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour restructurer sa composante appui conformément à la stratégie globale d'appui aux missions, la Force propose de supprimer la Section des approvisionnements, de la gestion centralisée des stocks et de la gestion des biens et de transférer ses 31 postes et emplois comme suit : 15 postes et emplois à la Section de l'entreposage intégré et de la gestion du matériel, y compris celui appartenant aux contingents, 15 postes et emplois au Groupe des marchés relatifs aux approvisionnements essentiels et un poste d'agent du Service mobile (assistant à l'approvisionnement) au Groupe de la planification des acquisitions. Il est en outre proposé de transformer un poste d'agent du Service mobile (assistant à l'approvisionnement) en poste d'assistant à la gestion des services de base-vie et de le transférer au Groupe de la gestion des camps.

Section de l'entreposage intégré et de la gestion du matériel, y compris celui appartenant aux contingents

71. Dans le cadre de la restructuration de sa composante appui conformément à la stratégie globale d'appui aux missions, la Force propose la création d'une Section de l'entreposage intégré et de la gestion du matériel, y compris celui appartenant aux contingents. Cette section sera chargée de la réception, de l'entreposage, du stockage et de la distribution des ressources, fournitures, matériels et équipements destinés aux clients de la Force. Elle veillera également, pour toutes les immobilisations corporelles, au plein respect des obligations de conformité et de communication d'informations énoncées dans les Normes IPSAS et les indicateurs de résultats en matière de gestion des stocks. Elle assurera en outre des fonctions opérationnelles et des fonctions de contrôle s'agissant du matériel appartenant aux Nations Unies et du matériel appartenant aux contingents.

72. Il est proposé de doter la Section en effectifs en transférant 15 postes et emplois de la Section des approvisionnements, de la gestion centralisée des stocks et de la gestion des biens, à savoir un chef de section (P-4), un Spécialiste de la gestion du matériel (P-3) et 13 postes d'assistant (gestion du matériel) (7 agents du Service mobile, 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies).

Section du contrôle des mouvements et de la distribution

73. Dans le cadre de la restructuration de sa composante appui conformément à la stratégie globale d'appui aux missions, la Force propose la création d'une Section du contrôle des mouvements et de la distribution, au sein du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement. Elle sera chargée des déploiements, des relèves et des rapatriements des contingents et du matériel appartenant aux contingents et aux Nations Unies; du dédouanement et de l'acheminement des effets personnels; des réservations et de l'enregistrement des passagers transportés à bord d'appareils des Nations Unies; de la gestion des déplacements du personnel civil et des contingents dans la zone de la mission; de la gestion des autres passagers (dont les personnalités) et des marchandises destinées au personnel de la Force et de l'entreposage de ces marchandises pendant leur transit à l'aéroport ou à la base de soutien logistique. La Section dirigera en outre les activités de transport lourd, qui comprennent la distribution des fournitures et du matériel appartenant aux contingents dans toute la zone d'opérations de la Force ainsi que les activités de transport international à destination de Port Soudan.

74. Il est proposé de doter la Section en effectifs en transférant 25 postes et emplois de la Section des transports et des mouvements aériens et de surface : 11 postes d'agent du Service mobile (dont un fonctionnaire chargé des transports, un fonctionnaire chargé du contrôle des mouvements et neuf assistants au contrôle des mouvements); un poste de fonctionnaire chargé du contrôle des mouvements (administrateur recruté sur le plan national); 13 postes d'assistant au contrôle des mouvements (10 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies).

Centre des opérations logistiques conjointes

75. Comme déjà indiqué dans la partie consacrée au Centre d'appui à la mission, il a été constaté que le fonctionnement du Centre des opérations logistiques conjointes et du Groupe de gestion des avant-postes en tant qu'entités distinctes pourvues chacune de leur propre chaîne hiérarchique n'avait pas produit la cohésion nécessaire à la coordination de tous les services fournis par la composante Appui au siège de la Force et dans les secteurs. Il a donc été décidé de regrouper les deux entités en une seule : le Centre d'appui à la mission. À cet égard, la Force propose que cinq postes soient transférés du Centre des opérations logistiques conjointes au Centre d'appui à la mission : un poste de chef de section (P-4) et quatre postes de logisticiens (2 P -3 et 2 agents du Service mobile).

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.

Catégorie des dépenses	Dépenses ^a (2015/16)	Montant alloué (2016/17)	Dépenses prévues (2017/18)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	5 758,2	6 785,1	6 227,8	(557,3)	(8,2)
Contingents	129 176,1	133 124,1	143 259,2	10 135,1	7,6
Police des Nations Unies	915,3	1 201,7	1 201,7	–	–
Unités de police	–	–	–	–	–
Total partiel	135 849,6	141 110,9	150 688,7	9 577,8	6,8
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	24 401,6	28 092,6	27 740,4	(352,2)	(1,3)
Personnel recruté sur le plan national	2 145,4	1 482,9	2 462,8	979,9	66,1
Volontaires des Nations Unies	1 630,3	1 460,6	1 512,5	51,9	3,6
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 871,6	1 142,0	–	(1 142,0)	(100,0)
Personnel fourni par les gouvernements	–	–	–	–	–
Total partiel	30 048,8	32 178,1	31 715,7	(462,4)	(1,4)
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	507,2	–	221,0	221,0	–
Voyages	1 395,7	1 103,8	1 192,0	88,2	8,0
Installations et infrastructures	26 180,5	29 688,5	32 998,0	3 309,5	11,1
Transports terrestres	1 399,8	2 425,9	1 688,0	(737,9)	(30,4)
Transports aériens	28 176,6	23 865,3	23 843,0	(22,3)	(0,1)
Transports maritimes ou fluviaux	1 335,7	125,0	669,0	544,0	435,2
Communications	4 452,3	4 150,1	4 576,8	426,7	10,3
Informatique	4 292,1	4 653,0	3 786,4	(866,6)	(18,6)
Santé	192,8	398,0	308,0	(90,0)	(22,6)
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	31 294,6	28 426,0	25 826,1	(2 599,9)	(9,1)
Projets à effet rapide	500,0	500,0	500,0	–	–
Total partiel	99 727,3	95 335,6	95 608,3	272,7	0,3
Montant brut	265 625,7	268 624,6	278 012,7	9 388,1	3,5
Recettes provenant des contributions du personnel	2 203,8	2 295,0	2 473,3	178,3	7,8
Montant net	263 421,9	266 329,6	275 539,4	9 209,8	3,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	265 625,7	268 624,6	278 012,7	9 388,1	3,5

^a Comprend les dépenses afférentes à une moyenne de 4 postes (4 agents des services généraux recrutés sur le plan national) au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) et aux dépenses opérationnelles du Centre, qui ont été prises en compte dans le budget approuvé de l'exercice 2015/16.

B. Contributions non budgétisées

76. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice 2017/18 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	1 175,5
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	1 175,5

^a Valeur estimative de parcelles situées à Abyei, Gok Machar et Kadugli, des terrains sur lesquels sont implantées les bases opérationnelles des compagnies, ainsi que des droits d'atterrissage dans les aéroports.

C. Gains d'efficience

77. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2017/18 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Santé	22,0	Recours aux moyens aériens de la mission plutôt qu'à des vols commerciaux pour l'ensemble des évacuations et rapatriements sanitaires
Total	22,0	

D. Taux de vacance

78. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2017/18 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(Pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux</i>		
	<i>Taux effectif</i> 2015/16 ^a	<i>budgétisé</i> 2016/17	<i>Projection</i> 2017/18
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	45,8	35,0	40,0
Contingents	13,9	19,0	14,0
Police des Nations Unies	60,0	50,0	50,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	21,9	20,0	20,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	0,0	0,0	0,0

Catégorie	Taux effectif 2015/16 ^a	Taux	
		budgétisé 2016/17	Projection 2017/18
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	18,6	20,0	15,0
Volontaires des Nations Unies	6,3	10,0	10,0
Emplois de temporaire ^b			
Personnel recruté sur le plan international	15,4	20,0	–

^a Personnel de la FISNUA, à l'exception de 2 postes d'administrateur et de 7 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Centre de services régional d'Entebbe.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions). Aucun poste de temporaire n'est proposé pour l'exercice 2017/18.

79. Les taux de vacance de postes proposés ont été établis sur la base des données d'expérience recueillies jusqu'ici par la Force et tiennent compte des circonstances qui lui sont propres pour ce qui est du déploiement du personnel en tenue et du recrutement de personnel civil. Pour les militaires et le personnel de police, les coefficients délais de déploiement tiennent compte des déploiements récents et plus anciens, ainsi que des déploiements prévus. Pour le personnel civil, les taux de vacance de postes proposés sont fondés sur l'historique des taux de vacance de postes, sur les taux d'occupation actuels et sur la situation qui devrait être celle de la Force au cours de l'exercice budgétaire.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

80. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 40 836 400 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant prévu		
	Contingents	Unités de police constituées	Total
Matériel majeur	23 492,1	–	23 492,1
Soutien logistique autonome	17 344,3	–	17 344,3
Total	40 836,4	–	40 836,4

Facteurs applicables à la mission	Pourcentage	Date d'entrée en vigueur	Date du dernier examen
-----------------------------------	-------------	-----------------------------	---------------------------

A. Facteurs applicables à la zone de la mission

Contraintes du milieu	2,6	27 juin 2011	–
Usage opérationnel intensif	3,8	27 juin 2011	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,3	27 juin 2011	–

Catégorie de dépenses	Montant prévu		Total
	Contingents	Unités de police constituées	
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0		

F. Formation

81. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2017/18 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Consultants	
Formateurs	0,0
Voyages	
Voyages au titre de la formation	407,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	115,0
Total	522,0

82. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2017/18, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	Personnel recruté sur le plan international			Personnel recruté sur le plan national			Militaires et personnel de police		
	Nombre effectif 2015/16	Nombre prévu 2016/17	Nombre proposé 2017/18	Nombre effectif 2015/16	Nombre prévu 2016/17	Nombre proposé 2017/18	Nombre effectif 2015/16	Nombre prévu 2016/17	Nombre proposé 2017/18
Formation interne	75	97	55	50	72	33	68	118	19
Formation externe ^a	51	48	59	16	8	4	4	14	4
Total	126	145	114	66	80	37	72	132	23

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

83. Au cours de l'exercice 2017/18, des formations seront dispensées au personnel recruté sur le plan international et sur le plan national, aux contingents et au personnel de police afin d'améliorer leurs compétences et leurs connaissances dans des domaines tels que la protection des civils, la sécurité, les opérations aériennes et les transports terrestres.

G. Services de détection des mines et de déminage

84. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2017/18 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant estimé</i>
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et de déminage	–
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	17 212,9
Fournitures pour la détection des mines et le déminage	–

85. Les crédits demandés au titre des services de détection des mines et de déminage incluent les dépenses afférentes aux membres du personnel recruté sur les plans international et national (3 680 300 dollars); aux voyages (248 300 dollars); aux services de trois équipes de déminage intégrées chargées de réduire la menace que représentent les mines terrestres et les restes explosifs de guerre dans la région d'Abyei et la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, et de quatre équipes d'appui aux patrouilles chargées de garantir la liberté de circulation des patrouilles terrestres du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et de sensibiliser les populations locales et étrangères au danger des mines (11 050 000 dollars); au matériel (500 000 dollars) et aux dépenses de fonctionnement (437 200 dollars). Le reliquat correspond aux frais d'appui et de gestion à régler au partenaire d'exécution du Service de la lutte antimines, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, soit respectivement 477 472 dollars et 819 661 dollars.

86. Le rôle de la Force en matière de détection des mines et de déminage correspond aux produits ci-après, qui relèvent des réalisations escomptées 1.1 et 1.2 du cadre de budgétisation axée sur les résultats :

- Opérations de vérification et de déminage de 100 kilomètres de routes pour un accès en toute sécurité à la région d'Abyei; enlèvement et destruction de l'intégralité des mines terrestres et des restes explosifs de guerre signalés; destruction de l'intégralité des armes et munitions confisquées par la Force dans la région d'Abyei
- Organisation de 180 sessions de sensibilisation au danger des mines (20 sessions par mois pendant 9 mois) à l'intention de la population de la région d'Abyei
- Sécurisation et dégagement de 200 kilomètres de routes dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et enlèvement et destruction de l'intégralité des mines et des restes explosifs de guerre signalés dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, conformément aux procédures du Service de la lutte antimines.

H. Projets à effet rapide

87. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2017/18, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
1 ^{er} juillet 2015-30 juin 2016 (dépenses effectives)	500,0	23
1 ^{er} juillet 2016-30 juin 2017 (dépenses approuvées)	500,0	16
1 ^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (dépenses proposées)	500,0	25

88. Les ressources demandées seront employées dans des domaines d'intervention similaires à ceux de 2016/17. Sur les projets prévus, 12 concerneront la création d'emplois et de moyens de subsistance, 6 les infrastructures sanitaires de base et 7 les infrastructures scolaires de base. Ils contribueront à apaiser les tensions entre les communautés, qui créent des conditions propices au déclenchement d'hostilités, et à renforcer la confiance entre la FISNUA et ces communautés.

III. Analyse des variations¹

89. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	(557,3)	(8,2 %)

• Facteurs externes : augmentation du coefficient délais de déploiement

90. La diminution des crédits demandés s'explique essentiellement par un coefficient délais de déploiement plus élevé (40 % contre 35 % pour l'exercice 2016/17).

	<i>Variation</i>	
Contingents	10 135,1	7,6 %

• Facteurs externes : diminution du coefficient délais de déploiement

91. L'augmentation des crédits demandés s'explique essentiellement par un coefficient délais de déploiement prévu inférieur (14 % contre 19 % pour l'exercice 2016/17). L'augmentation des crédits tient également à la budgétisation des dépenses afférentes au remboursement du matériel majeur appartenant aux contingents lié à l'entretien des unités d'artillerie lourde et de chars ainsi qu'à l'augmentation du taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents, soit

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

1 410 dollars par mois à partir du 1^{er} juillet 2017 pour l'exercice 2017/18, conformément à la résolution 68/281 de l'Assemblée générale, contre 1 365 dollars par mois à partir du 1^{er} juillet 2016 pour l'exercice 2016/17. La hausse des crédits demandés est en partie compensée par l'ajustement estimatif du coût des contingents au titre du non-déploiement, déploiement tardif ou déploiement de matériel défectueux appartenant aux contingents, conformément à la résolution 67/261, qui s'établit à 3,1 millions de dollars pour l'exercice 2017/18.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(352,2)	(1,3 %)

• Paramètres budgétaires : modification des dépenses communes de personnel

92. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par l'application d'un pourcentage plus faible des dépenses communes de personnel (87,1 % des traitements nets pour l'exercice 2017/18, contre 94,3 % des traitements nets pour l'exercice 2016/17). Cette diminution est en partie compensée par l'augmentation proposée de huit postes faisant l'objet d'un recrutement international, suite à la transformation de sept postes (1 P -3 et 6 postes d'agent du Service mobile) en postes de la Section du génie et par la création d'un poste P -4 au Groupe de l'environnement.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	979,9	66,1 %

• Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux

93. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par la révision du barème des traitements applicable au personnel recruté sur le plan national, entré en vigueur le 1^{er} septembre 2016, et par le taux de vacance de postes inférieur des agents des services généraux recrutés sur le plan national (15 % contre 20 % pour l'exercice 2016/17).

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(1 142,0)	(100,0 %)

• Gestion : transformation proposée d'emplois de temporaire en postes d'agent recruté sur le plan international

94. La diminution des crédits demandés s'explique par la transformation proposée de sept emplois de temporaire soumis à recrutement international (1 P -3 et 6 agents du Service mobile) à la Section du génie en postes faisant l'objet d'un recrutement international.

	<i>Variation</i>	
Consultants	221,0	–

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

95. La hausse des crédits demandés s'explique principalement par le recrutement de consultants chargés : a) de s'acquitter des fonctions de la mission relatives au Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques; b) de fournir des moyens logistiques supplémentaires au Centre d'opérations conjoint/Cellule d'analyse conjointe de la mission qu'il est projeté de créer; c) d'apporter l'aide nécessaire aux activités de sensibilisation concernant les violences et l'exploitation sexuelles; d) et de dispenser aux cadres hiérarchiques conseils et assistance en matière de gestion des relations avec le personnel en vue d'améliorer la qualité du travail et d'accroître la productivité.

	<i>Variation</i>	
Voyages	88,2	8,0 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

96. La hausse des crédits demandés s'explique principalement par l'augmentation prévue du personnel recruté sur le plan international participant à des formations externes sur des questions telles que les opérations aériennes et les transports terrestres, afin de renforcer les capacités de la Force dans les domaines de la sécurité aérienne et de l'entretien des véhicules.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	3 309,5	11,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

97. L'augmentation des dépenses prévues est essentiellement imputable : a) aux travaux d'architecture et de démolition afférents à la deuxième phase de l'agrandissement du Camp d'Abyei et à la reconstruction des itinéraires logistiques principaux; b) aux services d'aménagement et de rénovation liés à l'amélioration du pavage et des voiries du quartier général d'Abyei, à l'entretien des itinéraires logistiques et à la construction de cinq abris sécurisés; et c) aux fournitures pour la défense des périmètres (achat de matériel destiné à améliorer les installations de sécurité afin de respecter les normes minimales de sécurité opérationnelle à Abyei, entérinées par le Département de la sûreté et de la sécurité). L'augmentation des ressources nécessaires est en partie compensée par la réduction des achats prévus d'installations préfabriquées, de groupes électrogènes et de matériel électrique, de matériel de sécurité et de matériel de génie, des stocks étant disponibles.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(737,9)	(30,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

98. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par le coût estimatif inférieur du carburant diesel (0,66 dollar le litre pour l'exercice 2017/18, contre 0,81 dollar le litre pour l'exercice 2016/17), la décision de ne pas acquérir de véhicules pendant l'exercice 2017/18 et le projet de couverture par une police globale d'assurance responsabilité, gérée au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

	<i>Variation</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	544,0	435,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

99. La hausse des crédits demandés résulte essentiellement de l'augmentation du nombre de conteneurs maritimes nécessaires pour transporter le matériel et les fournitures qu'il est prévu d'acheter pendant l'exercice 2017/18.

	<i>Variation</i>	
Communications	426,7	10,3 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

100. L'augmentation des dépenses prévues est essentiellement imputable à l'ouverture de crédits destinés à financer une bande passante nécessaire au transfert de données et à l'accès à Internet afin d'améliorer l'affichage et la mise à jour des informations relatives aux missions sur les sites Web et la fourniture d'une connexion Internet à faible temps de latence en vue d'améliorer la connectivité et d'appuyer diverses applications. Elle est en partie compensée par la diminution des achats prévus de pièces de rechange, en raison des stocks disponibles.

	<i>Variation</i>	
Informatique	(866,6)	(18,6 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

101. La baisse des crédits demandés résulte principalement de la diminution prévue du remplacement du matériel informatique et de prévisions de dépenses inférieures en matière d'établissement de cartes vecteurs numériques au titre des systèmes d'information géographique.

	<i>Variation</i>	
Santé	(90,0)	(22,6 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

102. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par la suppression des dépenses relatives aux services d'évacuation sanitaire, car la mission prévoit d'utiliser sa flotte aérienne pour les évacuations sanitaires et les rapatriements.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(2 599,9)	(9,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

103. La baisse des crédits demandés résulte essentiellement de la diminution des prévisions de dépenses afférentes aux activités de déminage, en raison de la révision des contrats et de la diminution du nombre prévu de vacataires. Cette variation est en partie compensée par une augmentation des crédits prévus, sur la base des dépenses récentes, au titre des frais bancaires encourus principalement par la MINUAD au titre de la fourniture de services bancaires à la FISNUA.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

104. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 278 012 700 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 23 167 725 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 70/269, ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution 70/286)

Décision ou demande

Mesures prises

Questions relatives au personnel

Prie le Secrétaire général d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, une attention particulière étant accordée à la possibilité de transférer certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national, notamment celles exercées par des agents du Service mobile, de sorte que la structure des effectifs civils permette aux missions de s'acquitter efficacement de leur mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs, toutes missions confondues (par. 20)

Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble (par. 22)

Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique hommes-femmes

La FISNUA continue de participer activement à la gestion prévisionnelle des besoins en personnel, afin de s'assurer que les ressources humaines cadrent avec l'évolution des priorités de son mandat. Elle redoublera d'efforts afin d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui et de soumettre les postes existants à un recrutement national, dans toute la mesure possible.

La FISNUA continue de se heurter à des difficultés et de subir des retards dans l'obtention de visas pour le personnel recruté sur le plan international, ce qui allonge sensiblement le processus de recrutement et entraîne parfois le retrait d'éventuelles candidatures. Il lui est également difficile d'attirer des candidats qualifiés aux postes soumis à un recrutement international à Abyei. En vue de réduire les taux de vacance de postes du personnel recruté sur le plan international, la Force poursuit son étroite collaboration avec les responsables du recrutement afin de créer des profils d'emploi types, de publier des avis de vacance de poste et des évaluations complètes dans les meilleurs délais. Elle intervient également auprès des autorités pour que les visas soient délivrés plus rapidement.

À la FISNUA, le rôle de conseiller pour la problématique hommes-femmes est assuré par un spécialiste de la protection de l'enfance et des femmes. Le titulaire relève de l'administrateur général (Chef de cabinet) et collabore étroitement avec ce dernier, le Bureau du Chef de la mission et d'autres membres de la direction de la mission,

*Décision ou demande**Mesures prises*

relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24)

Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25)

Besoins opérationnels

Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31)

pour assurer l'intégration de la problématique hommes-femmes dans toutes les activités et priorités de la mission.

La FISNUA continue à souligner l'importance d'une représentation mieux équilibrée des sexes et d'une répartition géographique plus équitable du personnel. Toutes les procédures de recrutement sont soigneusement examinées, de sorte que les dossiers des femmes et des candidats des zones géographiques sous-représentées reçoivent toute l'attention requise. La Force coopère également avec des interlocuteurs de la Division du personnel des missions pour mener des activités de sensibilisation visant à accroître le nombre de femmes et de personnes originaires des zones sous-représentées parmi les candidats à ses offres d'emploi.

La Force procède actuellement à l'installation de stations d'épuration dans tous les camps pour atteindre l'objectif zéro évacuation des eaux usées non traitées d'ici au 30 juin 2017. Elle a attribué un marché pour l'installation dans tous les camps de la mission de décharges destinées à l'évacuation des déchets solides. Les sites ont été choisis en collaboration avec les dirigeants des communautés locales. Un programme visant à remplacer les systèmes d'éclairage traditionnel avec des appareils à haute efficacité énergétique (A++) a été lancé. Le marché passé pour les services de gestion des camps exige que ceux-ci soient pleinement respectueux de l'environnement. La FISNUA a acquis une broyeuse (équipement lourd) de plastiques et de métaux pour assurer la séparation des déchets solides. L'achat de deux autres broyeuses destinées aux pneus de véhicule et au recyclage des filtres à huile usagés est en cours. La FISNUA a acheté des conduites perforées pour mettre en place un système de lixiviation, qui permettra d'éliminer sans danger le surplus des eaux usées traitées.

Sait que les opérations de maintien de paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32)

Prie le Secrétaire général de veiller, à titre prioritaire, à la sécurité des informations et des communications dans les missions, notamment celles recueillies au moyen de systèmes de drones aériens (par. 35)

Prie en outre le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42)

La Section de la sûreté et de la sécurité et la Section des services médicaux se sont toujours employées à renforcer la préparation de la Force aux situations d'urgence et à mettre l'accent sur le renforcement des capacités et des moyens du personnel pour les premiers secours. Les modules de formation sur la sécurité et la sûreté en mission et les premiers secours sont régulièrement organisés. La Section des services médicaux veille à ce que la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés soit observée pour tous les cas de blessures ou de traumatismes.

En matière de sécurité de l'information, la FISNUA applique les normes minimales compatibles et recommandées, fixées par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions pour les opérations sur le terrain. La sécurité physique et les lieux d'installation des infrastructures des technologies de l'information et des communications (TIC) font actuellement l'objet d'un examen en vue de nouvelles améliorations, notamment la mise en place d'une surveillance supplémentaire pour contrôler l'accès à ces zones. La Force continuera de suivre de très près la sécurité physique et l'accès contrôlé de toutes ces infrastructures et leur implantation. La FISNUA a également recours à des logiciels et courriers électroniques protégés avec possibilité de chiffrement. Concernant les communications, le système Tetra de la Force dispose de possibilités de chiffrement pour l'interface aérienne, ce qui sécurise les messages transmis entre la station de base et les radios portatives et mobiles. En outre, le réseau à haute fréquence contient un certain nombre de stations de radio équipées de modem traitant des données chiffrées afin de sécuriser la transmission interne de messages.

La FISNUA établit et met en œuvre des projets de construction sur la base de ses besoins opérationnels tels qu'indiqués dans le projet de budget. En outre, la mission entreprend aussi régulièrement d'autres projets essentiels, tels que la remise en état des itinéraires d'approvisionnement et de patrouille. Tous les projets de construction font l'objet d'un examen de l'Équipe de gestion du programme. Toutefois, la Force continue de se heurter à des difficultés pour la livraison des matériaux et l'accès des prestataires à la partie sud de la zone d'Abyei, et aussi pour la reconstruction de l'itinéraire logistique principal qui devient inaccessible pendant la saison des pluies.

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43)

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 45)

Prie le Secrétaire général de mettre pleinement à profit le Bureau régional d'achat d'Entebbe (Ouganda) dans le cadre des achats destinés aux missions (par. 46)

Rappelle le paragraphe 38 de sa résolution 69/307 et prie le Secrétaire général de continuer à envisager de mettre en œuvre des mesures de nature à renforcer la sécurité des équipages aériens sous contrat avec l'Organisation, notamment en confirmant que les chaînes de responsabilité appropriées sont en place en ce qui concerne la gestion des aspects relatifs à la sécurité, et de rendre compte de la question dans le prochain rapport d'ensemble (par. 47)

Toutes les sections pertinentes de la Force œuvrent ensemble à la mise en œuvre de cette recommandation. La Force a mis davantage l'accent sur l'harmonisation de l'ensemble de ses plans d'achat afin qu'ils traduisent plus précisément ses besoins actuels et futurs. Durant l'exercice 2017/18, elle propose de mettre sur pied un Groupe de la planification des acquisitions, pour que les procédures d'achat soient conformes aux politiques du Siège. Le nouveau Groupe travaillera en collaboration avec d'autres entités de la Force afin d'évaluer le niveau des stocks requis avant d'entreprendre toute procédure d'achat.

Dans la mesure du possible, la plupart des projets de construction sont menés à bien en utilisant des matériaux disponibles localement et tous les achats sont faits conformément au Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies.

La Force continue de faire suite à cette demande en ayant recours aux services offerts par le Bureau régional d'achat, lorsqu'il s'agit de l'option la plus indiquée. Elle bénéficie de l'appui total de ce bureau, qui facilite le traitement et l'élaboration de contrats spécifiques; assure certaines tâches d'administration des marchés; apporte son aide pour régler divers problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution concernant les fournisseurs régionaux ainsi que pour l'enregistrement des fournisseurs; et dispense formation et conseils. En décembre 2016, la mission a transféré toutes les activités d'appel d'offres au Bureau régional d'achat.

La FISNUA applique le programme de gestion des risques aériens et tous les vols sont effectués après évaluation approfondie des menaces et des risques. Elle veille à ce que les niveaux de risque pour tous les vols soient atténués et réduits au minimum avant le lancement des opérations. Les vols présentant des risques élevés ou moyens ne sont effectués qu'avec l'autorisation requise du Chef de la mission, du commandant de la Force, du chef de l'appui à la mission et du chef des transports aériens. Les transporteurs aériens ont également fait part de leur politique et leurs procédures opérationnelles permanentes pour les vols aux différents niveaux de risque, que la mission observe. Concernant l'hébergement, les membres de l'équipage sont logés dans le complexe de la FISNUA et bénéficient des mêmes services de sécurité et de protection que le personnel de la Force.

Considère que les projets à effet rapide concourent notablement à la mise en œuvre des mandats des missions, souligne qu'il faut exécuter en temps voulu tous les projets prévus dans le respect du principe de responsabilité, et prie le Secrétaire général de renforcer l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents (par. 55)

Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelle est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70, voir également par. 71, 76 et 79 à 82)

Se félicite que le Secrétaire général soit résolu à appliquer pleinement la politique de tolérance zéro de l'Organisation et le prie de rendre compte, dans le prochain rapport, des résultats obtenus et des problèmes rencontrés (par. 71)

Demande au Secrétaire général d'assurer la coordination entre les entités des Nations Unies, à l'échelle nationale, afin que les personnes qui auraient été victimes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles bénéficient immédiatement d'une aide et d'un soutien de base qui soient adaptés à leur situation (par. 76)

Prie le Secrétaire général d'informer immédiatement les États Membres concernés des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui se seraient produits dans des missions mandatées par le Conseil de sécurité, dont des entités des Nations Unies pourraient avoir connaissance, et de veiller à ce que les États Membres concernés reçoivent

À l'issue des consultations avec les dirigeants communautaires visant à déterminer les domaines prioritaires, au cours de l'exercice 2015/16, la FISNUA a exécuté en temps voulu et dans le respect du principe de responsabilité, grâce au concours des partenaires d'exécution non gouvernementaux, l'ensemble des 23 projets à effet rapide prévus, qui portaient essentiellement sur la fourniture des services de base, à l'appui des communautés locales. Afin de démultiplier encore les effets de ces projets, la FISNUA continuera de faire fond sur le renforcement de la collaboration et des consultations avec les communautés visées par les projets, les partenaires d'exécution potentiels, et d'autres fonds et organismes des Nations Unies, pour recenser et hiérarchiser les besoins spécifiques, les objectifs et les lieux de mise en œuvre des projets.

Les interventions de toutes les missions, dont la FISNUA, visant à traiter les questions soulevées aux paragraphes 70, 71, 76 et 79 à 82, seront décrites dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels.

toutes les informations disponibles afin que les autorités nationales puissent donner suite comme il se doit aux allégations (par. 79)

Est consciente des facteurs de risque qui sont liés aux allégations récentes d'exploitation et d'atteintes sexuelles recensés par le Secrétaire général au paragraphe 25 de son dernier rapport, à savoir le transfert de contingents, l'absence de formation aux normes de conduite avant le déploiement, la durée excessive du déploiement pour certains contingents, les conditions de vie des contingents, y compris l'absence de services sociaux et de moyens de communication permettant aux troupes de rester en contact avec leurs proches, le fait que les camps soient situés à proximité de la population locale, sans séparation adéquate, et le manque de discipline au sein de certains contingents, et, à cet égard, prie le Secrétaire général de continuer à analyser, dans son prochain rapport, tous les facteurs de risque, dont ceux énumérés ci-dessus, et de formuler des recommandations destinées à atténuer ces risques, compte tenu des responsabilités respectives des missions, du Secrétariat et des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police (par. 80)

Souligne qu'il importe de former tous les membres du personnel à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le cadre de la formation préalable au déploiement, ainsi que dans le cadre de programmes de formation et de sensibilisation menés dans les missions, et prie le Secrétaire général d'accélérer la mise en service du programme d'apprentissage en ligne (par. 81)

Rappelle le paragraphe 175 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de faire figurer dans de futurs rapports des informations sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles concernant des membres de forces, autres que des forces des Nations Unies, agissant sous mandat du Conseil de sécurité (par. 82)

Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

(Résolution 70/269)

Décision ou demande

Mesures prises

Se déclare préoccupée par le taux élevé de vacance de postes de la Force et prie le Secrétaire général de prendre les mesures voulues pour que le recrutement soit achevé dans les meilleurs délais et de lui faire rapport à ce sujet dans le cadre de son prochain projet de budget (par. 9)

La FISNUA continue de s'employer à pourvoir les postes vacants et à anticiper efficacement les vacances futures, afin de prendre des mesures pour remplacer le personnel au plus vite. Le principal obstacle à la diminution du taux de vacances de poste tient toujours aux difficultés et aux retards relatifs à l'obtention de visas pour le personnel recruté sur le plan international.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions transversales

(A/70/742)

Demande ou recommandation

Mesures prises

Le Comité consultatif partage la préoccupation du Comité des commissaires aux comptes concernant la poursuite et la fréquence des transferts de ressources entre catégories de dépenses et rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci, dans les missions de maintien de la paix (par. 31).

La FISNUA reconnaît avoir recours à de tels transferts, à titre exceptionnel et après les avoir pleinement justifiés conformément aux orientations et aux pouvoirs financiers délégués au Chef de l'appui à la mission. Les transferts de ressources sont nécessaires pour répondre aux impératifs opérationnels liés au caractère évolutif des opérations de maintien de la paix. Les responsables chargés de l'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix doivent continuellement analyser les besoins en tenant compte du contexte opérationnel pour cerner les nouvelles priorités et prendre des décisions à cet égard. Tous les transferts de ressources ont été effectués conformément aux procédures relatives à la délégation de pouvoir en matière financière.

Le Comité note avec regret que les projets de budget de la mission pour l'exercice 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu d'examiner s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (par. 46).

La FISNUA réexamine les postes vacants à l'occasion de l'évaluation des besoins en effectifs pendant l'exercice. Il a été rappelé à toutes les unités qu'il fallait justifier la nécessité du maintien des postes vacants et la Force a pris les mesures voulues pour réévaluer les besoins en effectifs.

Vu l'ampleur des ressources allouées aux opérations aériennes dans les opérations de maintien de la paix et compte tenu des constatations d'audit susvisées et des observations et recommandations formulées aux paragraphes 119 à 138, le Comité consultatif réaffirme que

La FISNUA a pris en compte l'exploitation des aéronefs dans l'établissement de son budget. Sur la base de statistiques des années passées, elle a partagé les coûts des moyens aériens avec la MINUSS et la MONUSCO lorsque cela était possible, ce qui explique qu'ils aient été davantage utilisés et a également demandé que certains

l'Organisation a l'occasion d'améliorer l'efficacité et l'efficience globales des opérations aériennes des opérations de maintien de la paix, voire de réaliser d'importantes économies dans les budgets des années à venir (par. 116).

Le Comité recommande que lui soit communiqué parmi les informations fournies avant l'examen des projets de budget des missions un récapitulatif des ressources demandées au titre des voyages pour toutes les opérations de maintien de la paix, précisant notamment la destination des voyages, leur objet, le nombre de voyageurs et les fonctions qu'ils exercent, ainsi que le montant estimatif des billets et des autres frais de voyage (par. 154).

Construction

Le Comité souligne la nécessité d'une planification et d'une budgétisation réalistes et d'un renforcement du contrôle et du suivi des projets, notamment par les bureaux compétents du Département de l'appui aux missions au Siège et de la Base logistique des Nations Unies, en particulier de projets s'étendant sur plus d'un exercice budgétaire. L'on devrait trouver dans chaque projet de budget des informations détaillées sur les projets pluriannuels, notamment un état général de l'avancement des travaux au moment de la présentation du budget, les projets d'un montant de 1 million de dollars ou plus devant par ailleurs être clairement identifiables dans le projet de budget (par. 157).

Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution. Le Comité compte que les plans d'achat de véhicules pour l'exercice 2017/18 tiendront compte des résultats de cet examen (par. 160).

appareils soient exploités par deux équipages. Ces deux mesures devraient se traduire par une baisse des coûts et une efficacité accrue.

La FISNUA applique les recommandations des organes délibérants en matière d'établissement de rapports et satisfait toutes les demandes d'information qui lui sont faites dans le cadre de l'examen des budgets. Elle s'efforcera d'accéder à la demande du Comité en temps opportun.

Dans ses projets de budget, la FISNUA fait état, chaque fois qu'il y a lieu, des projets de construction courant sur plus d'un an et des projets pour lesquels les ressources nécessaires sont estimées à 1 million de dollars ou plus.

La FISNUA a examiné la possibilité de remplacer ses véhicules légers par des véhicules moins onéreux et respectueux de l'environnement. Cependant, étant donné le mauvais état des routes dans la zone de la mission, en particulier pendant la saison des pluies, les véhicules de type berlines, véhicules polyvalents ou véhicules de substitution ne sont pas adaptés aux conditions de terrain.

Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

(A/70/742/Add.16)

Demande ou recommandation

Le Comité consultatif souligne la nécessité de mieux organiser les voyages. Il estime que le taux de respect par la FISNUA de la règle relative à l'achat des billets 16 jours à l'avance gagnerait à être amélioré et s'attend à ce que de plus amples efforts soient faits à cet égard (par. 32).

Le Comité consultatif réaffirme que la FISNUA devrait redoubler d'efforts pour regrouper les réunions se déroulant au même endroit et utiliser d'autres moyens de communication à chaque fois que possible (par. 33).

Le Comité consultatif se félicite de l'adoption de la stratégie consistant à faire appel à des solutions de remplacement rentables pour assurer la formation, ce qui a eu pour effet d'accroître le nombre de participants à moindre coût. Il encourage la FISNUA à poursuivre les efforts qu'elle déploie dans ce sens en vue d'une utilisation rationnelle des ressources prévues au titre de la formation. Le Comité consultatif compte que les enseignements tirés par la FISNUA à cet égard seront partagés avec d'autres opérations de maintien de la paix et pris en compte dans une large mesure, selon qu'il conviendra (par. 34).

Le Comité consultatif prend note de l'affirmation du Secrétaire général selon laquelle les projets de construction programmés pour l'exercice 2016/17 sont indispensables à l'exécution du mandat de la Force et à l'amélioration des conditions de vie dans les camps, et se félicite du lancement prévu des travaux reportés depuis l'exercice 2013/14. Le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de suivre de près les progrès accomplis et de ne ménager aucun effort pour que les projets de construction programmés soient menés à bien dans les délais prévus et que les conditions de vie dans les camps soient améliorées sans plus tarder. Il recommande en outre à l'Assemblée de demander au Secrétaire général de rendre compte des progrès réalisés à cet égard dans son prochain projet de budget (par. 38).

Mesures prises

La FISNUA collabore toujours étroitement avec le Centre de services régional d'Entebbe pour que les demandes de voyage soient soumises en temps utile et pour améliorer le respect des politiques en place grâce aux mécanismes d'examen et de communication de l'information.

La FISNUA continue d'intensifier ses efforts pour réduire les ressources demandées au titre des voyages liés aux réunions, notamment en encourageant le recours à la visioconférence.

Pendant l'exercice 2017/18, la Force propose de renforcer le Groupe de la formation en le faisant relever directement du Chef de l'appui à la mission, en le renommant « Centre intégré de formation du personnel des missions » et en y réaffectant un poste d'assistant à la formation, de manière à ce que les bonnes pratiques relatives à la formulation et à l'exécution des plans de formation soient conçues et appliquées conformément au budget. La Force va également continuer à étudier les options qui s'offrent à elle concernant l'organisation de sessions de formation en interne, dans la mesure du possible, afin d'optimiser le nombre de bénéficiaires et de réduire les coûts.

La FISNUA va continuer à s'attacher à limiter les difficultés liées à la disponibilité des constructeurs et des matériaux, qui sont en passe d'être surmontées. Elle a déjà obtenu ou commandé la majeure partie du matériel pour l'exercice considéré. Les services de constructions ont commencé à être externalisés pour la majorité des projets programmés, notamment pour ce qui est de l'amélioration des conditions de vie au quartier général à Abyei. Il a été proposé d'inscrire la dernière phase de travaux d'amélioration des camps au budget de l'exercice 2017/18.

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Tout en sachant qu'il est nécessaire de maintenir des stocks de pièces de rechange suffisants pour assurer la disponibilité opérationnelle du matériel informatique, le Comité consultatif espère qu'une attention particulière sera accordée à l'optimisation des stocks, de façon à éviter tout excédent de pièces de rechange, celles-ci risquant de devenir obsolètes (par. 42).

Le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications de la FISNUA surveillera étroitement l'évolution des stocks de pièces de rechange pour le matériel informatique afin de les maintenir à un niveau optimal. Cependant, étant donné l'éloignement et l'isolation d'Abyei, les conditions météorologiques et les difficultés rencontrées pour y livrer du matériel informatique, le Service des technologies spatiales, de l'informatique et des télécommunications doit impérativement disposer d'un stock de pièces de rechange plus important que nombre d'autres missions.

Par ailleurs, la FISNUA évalue régulièrement ses stocks de pièces de rechange de façon à pouvoir en envoyer à d'autres missions de maintien de la paix, si nécessaire.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale.
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

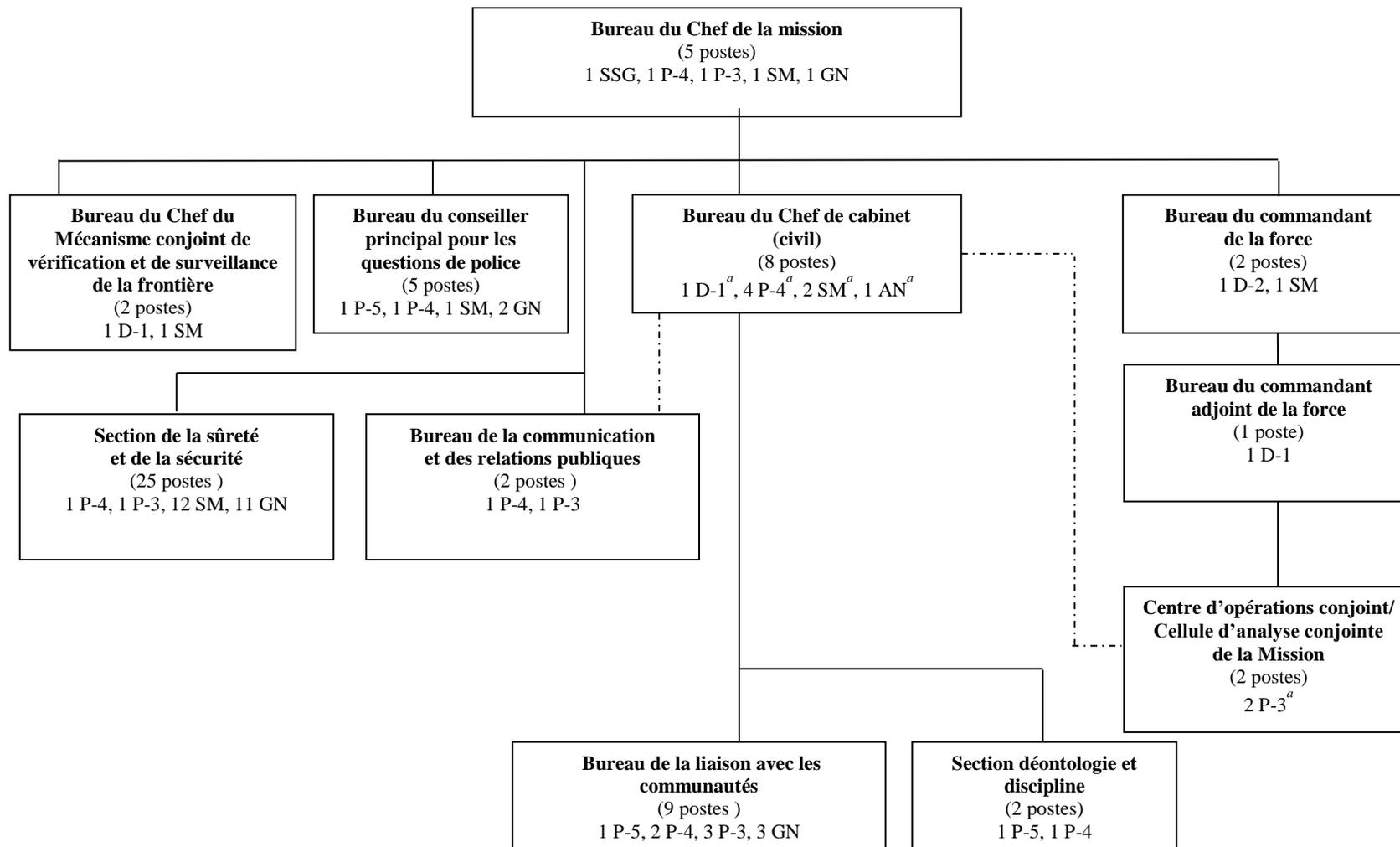
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

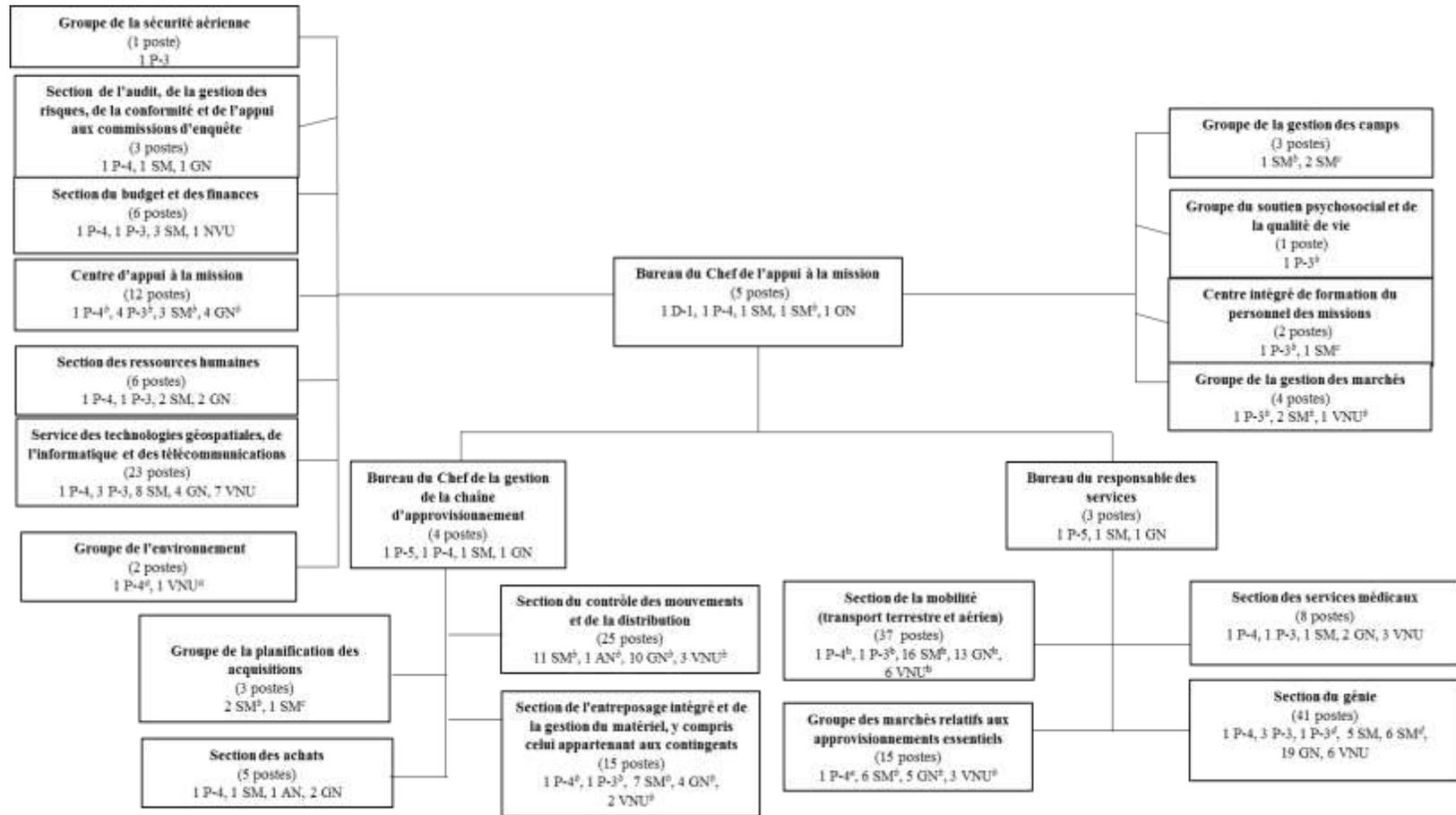
A. Services organiques



Abréviations : SSG = Sous-Secrétaire général; SM = agent du Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaires des Nations Unies.

^a Transfert.

B. Composante appui



Abréviations : SSG = Sous-Secrétaire général; SM = agent du Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaires des Nations Unies.

^a Création.

^b Transfert.

^c Réaffectation.

^d Transformation

^e Reclassement ou déclassement.

Carte

